

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA TUNISIE**

- Le Conseil d'Association -

**Bruxelles, le 19 mars 2015**

**UE-TU 2603/15**

**PROCÈS VERBAL**

---

du : Dixième session du Conseil d'Association UE-Tunisie  
en date du : 14 avril 2015  
à : Luxembourg

---

## SOMMAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour  
3
2. Situation en Tunisie et dans l'Union européenne  
3
3. Partenariat Privilégié : état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives 5
4. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun<sup>1</sup>  
8

Paroles de clôture  
8

o  
o o

<u>Annexe I</u> :	Ordre du jour	9
<u>Annexe II</u> :	Liste des membres de la délégation de l'UE	10
<u>Annexe III</u> :	Liste des membres de la délégation tunisienne	11
<u>Annexe IV</u> :	Déclaration de l'Union européenne	12
<u>Annexe V</u> :	Déclaration de la Tunisie	21

---

<sup>1</sup> Point traité dans la partie informelle.

Cette session a été présidée par le Secrétaire d'Etat tunisien aux affaires étrangères, M. Fayçal GOUIA.

La délégation de l'Union européenne a été conduite par M. Dimitris KOURKOULAS, Vice-ministre des Affaires étrangères de la Grèce, qui représentait la Haute Représentante, M<sup>me</sup> Catherine ASHTON.

La Commission a été représentée par M. Štefan FÜLE, Commissaire chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage. Quatre États membres étaient représentés au niveau politique par le Ministre maltais des Affaires étrangères, M. George W. VELLA, l'Ambassadeur espagnol au Comité Politique et de Sécurité M. Nicolás PASCUAL DE LA PARTE, l'Ambassadeur français au Comité Politique et de Sécurité, M. Philippe SETTON, l'Ambassadeur italien au Comité Politique et de Sécurité M. Alessandro CORTESE et le Représentant du Gouvernement portugais M. Domingos FEZAS VITAL.

Le Service européen pour l'action extérieure était représenté par M. Bernard SAVAGE, Chef de Division, Division "Maghreb", Département pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la Péninsule arabique, l'Iran et l'Irak, tandis que le Secrétariat Général du Conseil était représenté par M. Luis AMORIM, Chef d'Unité "Sécurité".

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire (cf. doc. 8656/14 Annexe II)**

Le projet d'ordre du jour figurant dans l'annexe II du document 8656/14 a été adopté.

Le Conseil d'association a également pris note du procès-verbal de la neuvième session du Conseil d'association UE-Tunisie figurant dans le document UE-TU 2601/13.

### **Point 2: Situation en Tunisie et dans l'Union européenne**

#### **2.1. Situation en Tunisie**

M. GOUIA, Secrétaire d'Etat tunisien aux Affaires étrangères, a fait un exposé sur l'évolution de la situation politique, sécuritaire, économique et sociale en Tunisie, en soulignant les efforts déployés par le Gouvernement et les différents acteurs de la scène politique pour réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite du processus de transition démocratique, la tenue d'élections libres, transparentes et équitables, et le lancement des principales réformes économiques.

Il a indiqué que, malgré les incidents sécuritaires, la menace terroriste et les tensions politiques qui ont eu lieu en 2013, la Tunisie a réussi grâce au dialogue national à réaliser des avancées positives dans son processus de transition démocratique: adoption d'une Constitution moderne porteuse de valeurs universelles des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de conscience, et des droits nouveaux tels que la sauvegarde de l'environnement, et la nomination d'un Gouvernement indépendant.

Il a fait part des principales priorités du Gouvernement, à savoir: l'amélioration de la situation sécuritaire, le financement du déficit budgétaire pour l'année en cours, la relance du développement économique, notamment dans les régions les plus défavorisées, et l'organisation dans les meilleures conditions possibles, d'élections transparentes et équitables selon les normes et standards internationaux.

M. le Secrétaire d'Etat a, en outre, informé la partie européenne des avancées réalisées concernant la mise en place des instances indépendantes provisoires, dont notamment l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), l'Instance provisoire de contrôle de la Constitutionnalité des Lois ; la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), l'Instance provisoire pour la supervision de la justice judiciaire (IPSJJ), l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLCC) et le Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. KOURKOULAS, a salué les réalisations tunisiennes dans le cadre de son processus exemplaire de transition démocratique mené dans un contexte régional difficile. Il a réitéré le soutien de l'UE à la transition tunisienne et à tous les acteurs du processus de démocratisation: le Gouvernement intérimaire, les institutions et l'Assemblée nationale, tous les partis politiques qui se sont engagés à respecter les principes démocratiques et, aussi, à la société civile.

En soulignant que toutes les transitions démocratiques nécessitent un certain temps et un dialogue inclusif pour chercher des compromis, il a noté que la Tunisie a réussi à réaliser des progrès politiques et institutionnels et a souligné que l'Union européenne, à la lumière de ces développements récents, renforcera son soutien à la Tunisie.

M. VELLA, Ministre des Affaires étrangères de Malte a témoigné de l'importance de la Tunisie pour l'Union européenne et s'est félicité du processus démocratique qui a été réalisé en Tunisie ~~que~~ qui donne l'exemple à d'autres pays de la région. Il a mentionné la volonté de l'UE de faire avancer le partenariat privilégié et de procéder à la finalisation du processus préparatoire en vue de lancer des négociations sur un accord de libre-échange approfondi et complet (ALECA). M. le Ministre a rappelé le soutien de Malte à l'accent mis par la PEV sur le voisinage méridional de l'UE comme un facteur motivant pour un changement constructif. Il a salué en particulier la signature du mémorandum concernant l'aide de l'Union européenne aux prochaines élections et le récent partenariat pour la mobilité. Concernant les domaines de la jeunesse et des étudiants, il a souligné la contribution tangible de Malte en offrant des bourses annuelles pour les diplomates tunisiens. Pour conclure, il a encouragé le Gouvernement tunisien à rester fidèle aux aspirations à l'origine de la révolution du peuple tunisien.

Le Commissaire FÜLE a exprimé au nom de l'UE les souhaits de succès pour la transition en Tunisie et a encouragé le nouveau Gouvernement tunisien à assurer l'organisation en 2014 d'élections inclusives, transparentes et crédibles, suivant les dispositions de la nouvelle Constitution.

À cet égard, il s'est félicité de la mise en place de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections exprimant l'engagement de l'UE à aider la Tunisie dans la préparation des prochaines élections en fournissant une expertise technique à l'ISIE à travers la mise à disposition, comme en 2011, d'une mission d'observation électorale.

M. FÜLE a également exprimé sa satisfaction quant à l'accord déjà signé entre l'UE, l'ISIE et la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) dans le cadre du renforcement des capacités d'observation de la société civile.

Concernant le secteur de la sécurité, M. FÜLE a invité le Gouvernement tunisien à conclure le processus de validation des évaluations menées en 2013 par des experts de l'UE ainsi que de leurs recommandations pour lancer une coopération globale et une assistance pour la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie. Il a aussi salué la volonté et l'ouverture de la Tunisie à travailler sur ce secteur sensible pour lequel une coopération existe avec l'UE qui est, pour sa part, bien consciente des défis de sécurité auxquels la Tunisie est confrontée.

S'exprimant au nom de l'UE, il s'est félicité des réformes introduites en matière de Droits de l'Homme et de libertés fondamentales ainsi que des dispositions de la nouvelle Constitution consacrant le principe de l'égalité des sexes et l'interdiction de discrimination à l'égard des femmes.

Dans ce contexte, il a encouragé les autorités tunisiennes à lever leurs réserves sur la CEDAW.

Les efforts tunisiens dans les domaines de la liberté d'association et de réunion ont été aussi salués, malgré les informations sur l'usage excessif de la violence contre des manifestants pacifiques et les limitations au droit à la liberté d'expression. M. FÜLE a souligné l'importance de l'indépendance du pouvoir judiciaire, soulignant le droit pour tous à un procès équitable par un tribunal compétent, indépendant et impartial et a appelé la Tunisie à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer la pratique de la torture et d'assurer des enquêtes efficaces et indépendantes.

Au nom de l'UE, il a appelé les autorités tunisiennes à permettre aux demandeurs d'asile d'entrer dans le pays à travers les passages frontaliers libyens et de leur donner accès à des fonctionnaires de l'ONU pour établir leur statut de réfugiés.

M. FÜLE a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude au soutien tunisien à l'adoption en 2013 de la résolution initiée par l'UE sur le moratoire sur la peine de mort et a fait appel à la Tunisie pour soutenir une approche régionale sur ce sujet.

Dans la perspective du développement d'un environnement favorable en vue des réformes socio-économiques, le Commissaire a encouragé le nouveau Gouvernement à lancer un processus de consultation avec les partenaires sociaux pour l'identification des réformes structurelles nécessaires à la reprise de l'activité économique et à la création d'emplois et a confirmé l'engagement de l'UE envers la Tunisie dans le domaine du développement socio-économique.

## 2.2 Situation dans l'Union Européenne :

M. KOURKOULAS a considéré que l'année 2014 serait une année importante pour la Tunisie et l'UE. Du côté de l'UE, il a présenté un agenda bien chargé mettant en exergue qu'un nouveau Parlement européen, une nouvelle Commission, une nouvelle Haute Représentante et un nouveau Président du Conseil européen sont attendus à partir de décembre 2014.

Le Commissaire FÜLE a remarqué que l'année 2014 a démarré avec un nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 qui va aussi financer la politique de voisinage, récemment accompagnée d'un nouvel instrument européen de voisinage (IEV), juridiquement entré en vigueur le 16 mars 2014. Le budget de l'IEV pour les sept années à venir sera de 15,4 milliards d'euros, ce qui témoigne de l'importance accordée par l'UE à cette politique malgré un contexte de restrictions budgétaires.

Il a annoncé que dans le cadre du principe "plus pour plus", l'IEV comprendra un important programme "faitier" (10% du budget global, soit environ 200 millions d'euros par an) à travers lequel un financement supplémentaire sera fourni aux pays partenaires montrant des progrès dans la construction de la démocratie durable et dans la mise en œuvre des objectifs des réformes convenues. Les pays recevront des fonds supplémentaires qui seront décidés sur une base annuelle après la publication des rapports de progrès de la mise en œuvre de la PEV.

En ce qui concerne la période de programmation, le cadre unique d'appui couvre généralement une période de quatre ans (2014-2017) mais pour la Tunisie la programmation initiale sera de deux ans pour s'assurer que l'exercice de programmation soit adapté à l'évolution politique rapide du pays. Pour tenir compte du fait que les pays auront également besoin d'un soutien plus spécifique au-delà des trois secteurs prioritaires pour être en mesure de respecter leurs engagements dans le cadre des différents accords de l'UE qu'ils ont signés, notamment les accords de partenariat AA / ALECA, sur la mobilité et des engagements dans le cadre de la migration, une enveloppe complémentaire spécifique a été prévue pour les mesures de renforcement des capacités.

De son côté, M. le Secrétaire d'Etat a souhaité que l'UE accorde plus d'intérêt aux pays de voisinage méridional notamment dans la ventilation des aides à octroyer aux deux voisinages du Sud et de l'Est et ce, dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) couvrant la période 2014-2020.

Il a indiqué que la Tunisie partage les principes de l'IEV dont notamment l'approche « plus pour plus », qui permet à l'UE d'accroître son soutien aux partenaires qui mettent réellement en œuvre ce qui a été convenu conjointement.

Il a également souligné l'intérêt de la Tunisie de bénéficier des financements prévus dans le cadre du programme "faitier".

### 3. Partenariat Privilégié : état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives.

Le Commissaire FÜLE a félicité la Tunisie pour l'accord politique conclu sur le nouveau Plan d'Action du partenariat privilégié et sa matrice annexée, un document conjoint qui contient des engagements ambitieux sur toutes les questions de la coopération UE-Tunisie. Il a exprimé le souhait que ces priorités soient mises en œuvre et demeurent pertinentes pour les besoins de la Tunisie et a suggéré un nouveau rôle pour les structures existantes de l'Accord d'Association afin d'assurer un suivi plus politique du Plan d'action.

M. FÜLE s'est félicité des étapes jusqu'ici franchies dans le cadre de la coopération Tunisie-UE invitant à améliorer les résultats découlant des sous-comités et d'autres structures créées en vertu de l'Accord d'Association. Il a par ailleurs annoncé la pertinence de reprendre les dialogues techniques tout en formulant le souhait de tenir le Sous-comité sur les droits de l'homme.

M. FÜLE a souligné le rôle très important de la société civile tunisienne pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'Action qui devrait être publié sans délais afin de dissiper tous les doutes quant à son contenu et il a rappelé que l'UE avait presque doublé les allocations de coopération financière entre 2011 et 2013 (€485 000 000, par opposition à €240 000 000 comme prévu) ce qui avait fait de la Tunisie le premier récipiendaire du financement de SPRING en reconnaissance des efforts déployés par ce pays.

Le Commissaire a mentionné que l'UE veillera à assurer un soutien continu à la Tunisie dans les années à venir mettant l'accent sur la promotion des réformes socio-économiques prévues dans l'intervention programmée pour 2014-2015, le renforcement du processus de transition démocratique et l'approche durable de développement local et régional.

Dans la logique du nouvel instrument de voisinage européen qui récompense les progrès et les réformes, M. FÜLE a espéré que la Tunisie bénéficierait du mécanisme incitatif et obtiendrait des fonds supplémentaires et du soutien dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) et du programme de coopération transfrontalière avec l'Italie dans le cadre de l'IEV.

M. FÜLE a assuré que l'UE était également consciente des défis macroéconomiques multiples auxquels la Tunisie fait face et s'est félicité de l'arrangement financier conclu avec le FMI en 2013 qui a permis à l'UE de préparer l'assistance macro-financière complémentaire (AMF), d'un montant de 300 millions d'euros, destinée à soutenir les réformes économiques en Tunisie.

Concernant le partenariat privilégié avec la Tunisie qui englobe des accords importants couvrant les aspects commerciaux, sectoriels et de mobilité, le Commissaire a assuré que le lancement des négociations représentait un signal fort pour consolider la confiance des hommes d'affaires et des investisseurs. Dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre-échange approfondie et complète avec la Tunisie et des négociations agricoles, dans la perspective d'une intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur de l'UE, des négociations futures sont attendues. La partie européenne a souligné, dans ce cadre, sa disposition à discuter des mesures d'accompagnement pouvant faciliter le processus d'ajustement.

M. FÜLE a aussi encouragé la finalisation des travaux préliminaires pour l'accord UE-Tunisie sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) dans les domaines des matériaux de construction et des produits électriques ce qui constituerait un autre jalon dans les relations commerciales bilatérales UE-Tunisie.

En ce qui concerne la Déclaration de partenariat pour la mobilité (signé le 3 mars 2014), M. FÜLE a souligné que le début de la mise en œuvre du Partenariat permettrait d'obtenir l'assistance technique de l'UE et des États membres pour les différents aspects du partenariat, y compris les questions de gestion des frontières, des migrations et de coopération policière.

Dans ce cadre, M. le Secrétaire d'Etat a indiqué que l'approbation finale et officielle du Plan d'action dans son intégralité (Plan d'action+Matrice) par le Conseil d'association traduisait la volonté des deux parties de s'engager sur la base d'un calendrier de réformes conjointement consenties et grâce un appui financier de la part de l'UE à la hauteur des actions inscrites dans ce plan.

Il a également indiqué que le plan d'action pour un partenariat privilégié qui constitue une feuille de route ambitieuse pour le renforcement des relations Tunisie-UE pour la période 2013-2017 prévoit que l'appui financier de l'UE devrait poursuivre son évolution afin de soutenir une véritable politique de convergence avec l'UE et accompagner la Tunisie dans ses efforts de réformes.

S'agissant du projet d'accord euro-méditerranéen sur les services aériens, qui contribuera à la création d'un espace aérien commun intégré entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, sur la base de la libéralisation de l'accès au marché et de la convergence réglementaire, M. FÜLE a indiqué que des progrès significatifs sont aussi attendus en 2014.

Le Commissaire a rappelé la «Mission pour la croissance» de novembre 2012, dont le vice-président TAJANI a signé une déclaration commune avec la Tunisie pour renforcer la coopération dans le domaine de la navigation par satellite (GNSS) et dont la prochaine étape sera la demande de participation de la Tunisie au programme EGNOS.

Par ailleurs, M. FÜLE a suggéré de lancer un Dialogue sur la politique des PME susceptible d'être le principal moteur pour le futur dialogue avec la Tunisie sur les entreprises, compte tenu de l'importance des PME dans les économies européennes et tunisienne et a ajouté que, en respectant quelques conditions, la Tunisie pourrait participer au programme de l'UE pour la promotion de la compétitivité des entreprises et des PME (COSME).

Pour conclure son intervention, le Commissaire a rappelé que, depuis 2010, les organisations tunisiennes font partie de l'entreprise "Europe Network" - un réseau de 600 institutions présentes dans 54 pays à travers le monde- qui aide les PME européennes et tunisiennes à accroître leur rayonnement international, la coopération commerciale et le transfert de technologie.

M. GOUIA a remercié le Commissaire pour le soutien de l'UE à la Tunisie dans différents secteurs d'activité économique. Concernant l'accord de libre échange approfondi et complet, l'ALECA, il a signalé que la Tunisie a lancé avec l'Union européenne le processus préparatoire de l'accord et entamé des consultations internes avec les différentes parties prenantes tunisiennes sur l'impact de cet accord. Il a affirmé que ces consultations ont montré que l'accord fait l'objet de nombreuses interrogations qui ont nécessité de poursuivre ce processus interne.

En ce qui concerne le volet des négociations agricoles, qui représentent une question particulièrement sensible et stratégique pour la Tunisie, M. GOUIA a expliqué que la Tunisie avait besoin de lancer des consultations préalables avec les différentes parties concernées avant d'entamer ces négociations.

À propos de l'ACAA, M. GOUIA a affirmé la volonté de la partie tunisienne d'harmoniser sa législation avec celle de l'UE pour pouvoir entamer des négociations y compris dans trois secteurs prioritaires pour l'économie: l'industrie électrique, l'industrie de la céramique et le secteur de la construction.

Il s'est félicité de la signature le 3 mars 2014 de la déclaration politique conjointe sur la mobilité et a annoncé l'ouverture des négociations sur cet accord qui doivent se concentrer sur les questions de la facilitation des procédures des visas et la réadmission.

Sur le développement solidaire entre la Tunisie et l'UE, il a recommandé que les négociations comprennent les aspects de la formation et de la création d'emploi. S'agissant du projet d'accord "Ciel ouvert", il a indiqué que la Tunisie considérait que ce projet devrait faire partie d'une stratégie permettant de soutenir financièrement et techniquement le secteur du transport aérien qui connaît de nombreuses difficultés et qui a aussi besoin de restructuration. M. GOUIA a souligné l'intérêt pour la mise en œuvre de ce programme en Tunisie en parallèle avec la conclusion d'un accord de coopération avec le programme Galileo pour permettre d'améliorer aussi les programmes de navigation satellitaire.

En conclusion, M. GOUIA a salué les propositions sur le programme COSME au regard du rôle important joué en Tunisie par les PME pour la création d'emploi.

Le représentant du Portugal a pris la parole pour saluer le rôle des femmes dans la société tunisienne, les réformes dans le secteur économique, l'appui à la création d'emploi, en particulier pour les jeunes, et le développement des PME.

Le représentant de l'Espagne a exprimé ses félicitations au sujet du processus de transition démocratique exemplaire qui a fait de la Tunisie un modèle dans la région et ailleurs. Il a rappelé le fort engagement de l'Espagne envers la Tunisie et a souligné le besoin de travailler pour redresser l'économie et donner une réponse aux attentes du peuple tunisien avec un horizon d'espoir et d'opportunités réelles pour tous et pour toutes.

Le représentant de la France a rappelé que la Tunisie était un exemple pour les pays de la région et une référence pour la politique de voisinage au sud de l'UE grâce à son processus de transition politique et démocratique. Il a souligné que la France était favorable au renforcement du soutien à la Tunisie et à l'approfondissement du partenariat avec elle dans les domaines politique, humain, économique, financier et commercial. Il s'est félicité de la finalisation du Plan d'Action 2014-2017 et a appelé au lancement rapide des négociations en vue d'un accord de libre échange complet et approfondi pour donner corps à une ambition partagée et à un partenariat renouvelé entre l'Union et la Tunisie.

Le représentant de l'Italie s'est félicité des accomplissements historiques de la Tunisie et a réitéré l'engagement de son pays pour renforcer le soutien au Gouvernement et au peuple tunisiens pour la mise en œuvre du programme de réformes et pour faire face aux défis économiques que le pays rencontre. Il a rappelé que le nouveau Premier ministre italien avait choisi Tunis pour sa première visite à l'étranger, ce qui souligne l'importance du pays pour l'Italie.

Paroles de clôture :

M. GOUIA a remercié la Présidence grecque et le Commissaire pour leurs encouragements et leur soutien continus à la Tunisie. Il s'est réjoui de la présence du Ministre des Affaires étrangères maltais et des représentants de quatre autres pays partenaires et amis: la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal, avec qui la Tunisie a des relations économiques, financières et commerciales.

Pour conclure, il a rappelé le proverbe arabe mais aussi universel qui dit "on connaît ses amis aux moments difficiles".

**Point 4: Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun**

Conformément à l'agenda adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'Association.

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA TUNISIE**

**Le Conseil d'Association**

**Bruxelles, le 14 novembre 2014**

**UE-TU 8656/14**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Réunion : La neuvième session du Conseil d'association UE-Tunisie

Date : le 14 avril 2014

---

à : Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Situation en Tunisie et dans l'Union européenne.
3. Partenariat Privilégié : état des relations UE-Tunisie, leur renforcement et perspectives.
4. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun<sup>1</sup>.
5. Divers.

---

<sup>1</sup> Point traité dans la partie informelle.

**DIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE  
(Lundi 14 avril 2014, Luxembourg)**

**EU DELEGATION**

<b>INSTITUTION/ BODY</b>	<b>NAMES</b>
Presidency of the Council of the European Union	Mr Dimitris <b>KOURKOULAS</b> , Deputy Minister of Foreign Affairs Mr Panagiotis <b>GIOTOPOULOS</b> , First Counsellor, Permanent Representation of Greece to the EU Mr Alexandros <b>VIDOURIS</b> , First Counsellor (Coreper II Spokesman) Mr George <b>POULEAS</b> , First Secretary of Embassy, DFM Cabinet
European Commission	Mr <b>Štefan FÜLE</b> , Member of the European Commission in charge of Enlargement and Neighbourhood Policy Mr <b>Bernard BRUNET</b> , Member of Cabinet of M. Štefan FÜLE
General Secretariat of the Council	Mr <b>Luis AMORIM</b> , Head of Unit, Unit "Security"; co-secretary of the Association Council Mr <b>Dimosthenis MAMMONAS</b> , Administrator in charge of the Maghreb/Mashrek Working Party
European External Action Service	Mr <b>Bernard SAVAGE</b> , Head of Division, Division "Maghreb" Ms <b>Laura BAEZA</b> , Head of Delegation of the EU in Tunisia Ms <b>Ambra LONGATTI</b> , Geographical desk responsible for Tunisia.*

**OTHER PARTICIPANTS (Member States):**

Malta

Minister of Foreign Affairs, Mr George W. Vella

Portugal

Permanent Representative to the EU, Mr Domingos Fezas Vital

Italy

Political and Security Committee (PSC), Ambassador, Mr Alessandro Cortese

France

Political and Security Committee (PSC) Ambassador, Mr Philippe Setton

Spain

Political and Security Committee (PSC) Ambassador, Mr Nicolás Pascual de la Parte

**DIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE  
(Lundi 14 avril 2014, Luxembourg)**

**TUNISIA DELEGATION:**

Mr Fayçal <b>GOUIA</b>	Secretary of State for Foreign Affairs
H.E. Tahar <b>CHERIF</b>	Ambassador of Tunisia in Brussels
Mr Sélim <b>HAMMAMI</b>	Director European Union and Foreign Affairs
Mr Hamed <b>ZEKRI</b>	Counsellor, Directorate European Union, Ministry of Foreign Affairs
Mr Maher <b>TRIMECHE</b> Affairs	Member of the Cabinet of the Minister of Foreign Affairs
Mr Nabil <b>BEN KHEDHER</b>	Plenipotentiary Minister
Ms Alia <b>BEN LAMINE</b>	Plenipotentiary Minister
Mr Nader <b>BOUSRIH</b>	Counsellor
Ms Sarra <b>CHAOUANI</b>	Counsellor

*\* participants au Dialogue Politique (partie informelle de la réunion)*

**DIXIEME SESSION DU  
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE  
(Luxembourg, le 14 avril 2014)**

**Déclaration de l'Union européenne**

***Un cadre renforcé pour un partenariat privilégié***

1. L'Union européenne (UE) se félicite vivement de la tenue de cette dixième session du Conseil d'Association avec la Tunisie dans un contexte à la fois de relance des avancées démocratiques en Tunisie et d'approfondissement du partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne. A la suite des développements positifs en Tunisie et dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage renouvelée, l'UE s'engage à renforcer son partenariat privilégié avec la Tunisie et son soutien aux réformes politiques et socio-économiques au service des aspirations démocratiques des Tunisiens.
2. A cet égard, l'UE félicite la Tunisie pour l'adoption, le 26 janvier 2014, de sa nouvelle Constitution démocratique. La loi fondamentale tunisienne est garante des libertés fondamentales, de l'égalité entre l'homme et la femme, des libertés d'opinion, d'expression, d'information, de religion ou de conviction, de l'Etat de droit, de la séparation des pouvoirs, et de l'indépendance de la justice. La Constitution pose également les bases de réformes institutionnelles à venir, y compris pour répondre aux défis socio-économiques et de sécurité. La Constitution constitue un progrès important dans le processus de transition démocratique. Dans un contexte régional marqué par des difficultés, elle est porteuse d'un espoir et a valeur d'exemple pour celles et ceux qui luttent pacifiquement pour la reconnaissance de leurs droits et libertés fondamentales. L'UE rend hommage à l'Assemblée Nationale Constituante et, à travers elle, au peuple tunisien pour cette réalisation remarquable.

3. L'UE se félicite de l'accord politique sur l'ensemble du texte du Plan d'Action 2014-2017 consacrant le Partenariat Privilégié entre les deux parties, ce qui ouvre la porte à son adoption formelle. Le Plan d'Action constitue un cadre unifié permettant de coordonner les efforts de l'UE pour soutenir les réformes et chantiers identifiés comme prioritaires pour la Tunisie dans son processus de démocratisation et de consolidation économique et sociale. C'est un instrument au service de la construction d'un Etat de droit, respectueux des droits fondamentaux des citoyens, en ligne avec les principes de dignité, liberté et justice qui ont été à la base de la révolution de 2011 en Tunisie. C'est également un cadre permettant de faciliter l'intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen, de renforcer les mesures pour soutenir les échanges commerciaux entre les parties, pour favoriser l'environnement des affaires, les investissements publics et privés, tunisiens et internationaux, contribuant ainsi à favoriser la création d'emplois, notamment pour les jeunes.
4. Dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage, dont le contenu a été révisé en 2011, l'UE réaffirme sa disposition à renforcer son soutien, en conformité avec les besoins de la Tunisie et ses progrès dans la mise en œuvre de son programme de réformes. Dans l'ensemble de ces chantiers, l'UE est convaincue que la parole des citoyens tunisiens doit être prise en compte. L'Union européenne est prête à s'investir, au côté des autorités, dans un débat public ouvert, pour présenter et expliquer à la société tunisienne, les opportunités qu'offre ce Plan d'Action et à renforcer davantage les liens entre les acteurs tunisiens et européens de la société civile qu'elle continuera d'encourager.

#### ***De nouvelles avancées démocratiques***

5. Malgré les difficultés économiques et sociales importantes auxquelles la Tunisie a dû faire face au cours de l'année 2013, et les assassinats politiques et les actes terroristes qui ont endeuillé le pays et dont les responsables doivent être poursuivis et punis, la Tunisie a mis en œuvre un dialogue national inclusif, adapté à ses besoins. L'UE salue les efforts de toutes les parties impliquées pour assurer la réussite du processus de transition démocratique, et en particulier les efforts déployés par les médiateurs du Quartette qui ont été les initiateurs de ce dialogue national. Ce processus lui a permis de maintenir la paix civile, de préserver la stabilité de l'Etat et de progresser dans le débat constitutionnel; la poursuite de ce dialogue inclusif reste une condition essentielle pour la réussite des prochaines étapes du processus de transition.

6. La mise en œuvre effective de la Constitution et l'organisation de nouvelles élections présidentielles et législatives sont des priorités politiques majeures pour la Tunisie. L'Union européenne encourage le nouveau gouvernement de transition à organiser, dans un environnement sûr et dans les délais prévus par la Constitution, des élections libres, inclusives, transparentes et crédibles. L'UE réitère son engagement à accompagner la Tunisie dans la préparation de ses prochaines échéances électorales, qui doivent permettre au peuple tunisien de choisir librement ses dirigeants, dans un climat apaisé grâce, en particulier, à un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus, et en particulier la société civile.
7. L'UE salue la création de l'Instance Supérieure et Indépendante des Elections (ISIE), qui doit pouvoir compter sur les moyens budgétaires et logistiques nécessaires ainsi que sur un cadre réglementaire approprié afin de pouvoir accomplir ses tâches, conformément à son mandat. L'UE rappelle sa disponibilité à soutenir le processus électoral, notamment à travers: a) la mise à disposition de ses instruments de coopération et de son expérience au bénéfice de l'ISIE; b) le soutien direct à la société civile; c) le déploiement, comme en 2011, d'une Mission d'Observation électorale lors des prochains scrutins. L'UE salue à cet égard la signature du mémorandum d'entente entre l'ISIE, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle et la Délégation de l'UE en Tunisie.
8. En matière des droits fondamentaux, l'UE encourage par ailleurs les autorités tunisiennes à réviser les dispositions légales ou réglementaires ainsi que les pratiques susceptibles de limiter ou d'entraver les libertés de rassemblement ou d'expression, héritées de l'ancien régime et dont le maintien est contraire aux principes contenus dans la nouvelle Constitution. L'UE reste à la disposition des autorités et des acteurs de la société civile tunisienne pour accompagner le processus visant à assurer le respect des engagements internationaux pris en matière des droits fondamentaux par la Tunisie au lendemain de sa révolution, notamment la finalisation de la levée des réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, la mise en œuvre des mécanismes de prévention de la torture, et le renforcement de l'indépendance, du professionnalisme et de l'efficacité de la justice, y compris la mise en place des mécanismes et actions en matière de justice transitionnelle.

### *Des menaces régionales persistantes*

9. Dans un contexte d'instabilité régionale, la Tunisie fait face à d'importants défis sécuritaires en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, le crime organisé et les trafics transnationaux, comme en témoignent les drames qui ont endeuillé la Tunisie tout au long de l'année 2013. L'UE affirme son soutien aux efforts de la Tunisie pour répondre à l'ensemble de ces défis, en particulier lutter efficacement contre le terrorisme dans le respect du droit. L'UE se félicite de la coopération de la Tunisie avec ses voisins en matière de lutte contre les menaces communes et en matière de sécurité frontalière en particulier.
10. L'UE encourage les autorités tunisiennes à poursuivre leurs efforts pour assurer la conclusion rapide des enquêtes concernant les assassinats politiques, notamment ceux concernant M. Belaïd et M. Brahmi, ainsi qu'à garantir des procès équitables et transparents.
11. A la demande des autorités tunisiennes, l'UE a déployé en 2013 deux missions d'experts afin de dresser un état des lieux du secteur de la sécurité en Tunisie et d'élaborer une liste de recommandations pour accompagner le processus de réforme et de modernisation du secteur et de le mettre en conformité avec les normes et les standards internationaux. L'UE réitère son engagement aux côtés de la Tunisie dans une véritable réforme du secteur de la sécurité, fondée sur une stratégie globale et basée sur la mise en place d'un Etat de droit moderne et démocratique. L'UE encourage la finalisation rapide de la "revue par les pairs" du secteur de la sécurité qui permettra aux deux parties d'avancer dans ce dialogue.

### *Défis économiques et sociaux importants*

12. L'économie tunisienne a moins bien réagi que prévu en 2013. La faible reprise économique de l'UE, principal partenaire commercial de la Tunisie, combinée avec un secteur bancaire tunisien fragile, de vastes disparités sociales et économiques entre les régions, le chômage élevé des jeunes et des tensions sociales internes croissantes comptent parmi les défis majeurs à relever par la Tunisie, qui reste par ailleurs vulnérable aux chocs régionaux. Les perspectives économiques et sociales de la Tunisie dépendent donc assez largement de l'évolution de la transition politique, de la consolidation de ses institutions et de son secteur bancaire, notamment public, de la modernisation de la gestion des finances publiques et des marchés publics, mais aussi de l'adoption de réformes structurelles, qui nécessite la poursuite du dialogue entre les partenaires sociaux.

13. L'UE confirme sa volonté d'appuyer les autorités tunisiennes dans leurs efforts pour faire face à l'ensemble des défis socio-économiques que rencontre le pays afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population, en particulier de la jeunesse et de la population rurale. L'UE et la Tunisie ont adopté une déclaration et un programme de travail pour la coopération industrielle euro-méditerranéenne pour la période 2014-2015 qui préconisent des actions concrètes en vue d'améliorer le climat des affaires, encourager l'esprit d'entreprise et les PME en Tunisie et renforcer la coopération industrielle entre l'UE et la Tunisie. L'appui au développement socio-économique du pays est une priorité de la coopération de l'UE que doivent appuyer la Banque Européenne d'Investissements et la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. L'UE rappelle à cet égard qu'elle a mis à disposition de la Tunisie la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), qu'elle soutient la Tunisie à travers des appuis budgétaires destinés à soutenir la transition et notamment une aide macro financière de 300 millions d'euros qui devrait être approuvée prochainement par le Parlement européen.

***Chantiers prioritaires entre la Tunisie et l'UE***

14. L'Union Européenne réitère son offre de rapprochement et d'alignement progressif vers l'acquis communautaire couvrant un large éventail de domaines de réglementation sur la base d'intérêts communs. L'UE souhaite s'engager dans l'approfondissement de ses relations avec la Tunisie dans les domaines politiques, humains, économiques et commerciaux, qui doit permettre de concrétiser le Partenariat Privilégié que vient sceller le nouveau Plan d'Action. Ainsi, l'UE réitère sa volonté de procéder à la finalisation du processus préparatoire en vue du lancement dès que possible des négociations d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Cet Accord global, offre la perspective d'une intégration progressive de l'économie tunisienne dans le marché intérieur européen. L'UE est également prête à reprendre les négociations sur le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche, selon les modalités qui seront choisies par les autorités tunisiennes.

15. L'UE exprime sa volonté d'accélérer les négociations dans les domaines du transport aérien (en vue notamment de l'accord global sur les services aériens «ciel ouvert»), et de celui de la préparation pour la négociation d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), après la finalisation du processus préalable d'alignement de la réglementation technique, normes et infrastructure tunisiennes avec le système communautaire. L'UE rappelle que la conclusion d'un accord offrira la possibilité d'une ouverture réciproque des marchés qui ne peut être que positive pour les secteurs économiques prioritaires choisis par la Tunisie. L'UE invite la Tunisie à ratifier dès que possible la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes.
16. La reprise des travaux dans l'ensemble de ces chantiers, voire la conclusion rapide de certaines négociations, sont susceptibles d'apporter des bénéfices concrets, à court et moyen terme, à des secteurs essentiels de l'économie tels que les exportations agricoles et le tourisme, et donneraient un signal fort aux investisseurs en contribuant ainsi à la sauvegarde et à la création d'emplois. De plus, le récent virage amorcé par la Tunisie en faveur de l'économie verte aussi que l'importance élevée de politique de changement climatique ouvrent de nouvelles perspectives d'investissement à la fois dans un appareil productif plus durable mais aussi pour la modernisation des infrastructures publiques au bénéfice direct des tunisiens. Dans ce cadre, l'UE suit avec attention la finalisation du profil environnemental et du nouveau code de l'environnement, ainsi que la validation de la stratégie nationale du climat, et de son plan d'action national.
17. En ce qui concerne le changement climatique, l'UE encourage la Tunisie à valider la stratégie nationale du climat et le plan d'action national, et préparer d'ici au premier trimestre 2015 sa contribution d'atténuation au nouvel accord sur le climat applicable à tous. Considérant l'urgence d'une action efficace pour réduire les émissions de GES pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 ° C par rapport aux niveaux préindustriels, l'UE invite la Tunisie à augmenter ses efforts domestiques aussi avant 2020.

18. L'UE, dix de ses Etats membres et la Tunisie se sont engagés à renforcer leur coopération dans le domaine de la migration, de la mobilité des personnes, de la prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière, de la protection internationale, et de la migration et du développement, par la signature, le 3 mars dernier, d'une Déclaration politique établissant un partenariat pour la mobilité. Le but de ce partenariat pour la mobilité est d'aider l'UE, la Tunisie, et les dix Etats membres impliqués à répondre d'une manière conjointe, globale et équilibrée à tous les aspects du phénomène migratoire, tout en leur fournissant un cadre coordonné de coopération. Ce partenariat offre des opportunités qui bénéficieront aux citoyens et aux autorités des deux parties en vue de faciliter l'utilisation des canaux réguliers de la migration et de la mobilité, les liens entre migration et développement, la protection des demandeurs d'asile et les réfugiés et les droits de tous les migrants. A cet égard, l'UE invite la Tunisie à adopter un cadre juridique garantissant la protection de ces trois catégories de personnes.
19. En ligne avec les principes de la Politique européenne de voisinage renouvelée, l'UE, qui a doublé son soutien financier depuis 2011, a continué en 2013 et continuera à apporter son appui au processus de transition en confirmant le renforcement de sa coopération. L'aide financière bilatérale allouée par la Commission à la Tunisie sous forme de dons a atteint 135 millions d'euros au titre de l'instrument financier d'appui à la politique de voisinage (80 millions d'euros) et du programme SPRING (55 millions d'euros). Cet accompagnement, dont 60% sous forme d'appui budgétaire sur la période 2011-2013, permet de contribuer à la relance économique, à l'éducation, au renforcement de la société civile, au développement des zones défavorisées, ainsi qu'au renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance, y compris environnementale. Par ailleurs, l'UE continuera de s'impliquer dans l'approfondissement des échanges humains avec la Tunisie, à travers la participation d'étudiants, scientifiques et chercheurs aux nouveaux programmes européens de mobilité et de partenariat pour l'enseignement supérieur.

### *Contexte régional*

20. L'UE rappelle son attachement à la coopération régionale, encore insuffisante entre les pays du Maghreb, conformément à la Communication "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc e Tunisie" du 17 décembre 2012. L'UE reste fermement convaincue qu'une plus grande intégration régionale est essentielle pour la croissance économique, la sécurité et la soutenabilité des fournitures énergétique, la cohésion sociale, ainsi que pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble des pays du Maghreb.
  21. L'UE se félicite de l'implication de la Tunisie sur le plan régional, à travers, en particulier, sa participation aux différentes initiatives qui se sont déroulées en 2013. L'UE confirme son soutien aux initiatives de coopération régionale, notamment celles de l'Union pour la Méditerranée et le dialogue 5 + 5.
  22. L'UE reste préoccupée par la grave crise politique et sécuritaire qui affecte plusieurs pays du continent (parmi lesquels la Libye, le Mali, la République Centrafricaine, le Niger) et confirme son plein appui pour répondre à ces défis en concertation étroite avec ses partenaires et dans le cadre défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies.
-

**Déclaration De La République Tunisienne**

**A L'occasion De La 10<sup>eme</sup> Session Du Conseil D'association Tunisie/Union Européenne  
(Luxembourg, 14 Avril 2014)**

Sommaire

Preamble

- I) Volet Politique
- Ii) Evolution Macroeconomique
- Iii) Dialogue Politique Tunisie/Ue
- Iv) Cooperation Securitaire
- V) Justice Et Droits De L'homme
- Vi) Mobilite
- Vii) Gouvernance, Competitivite Et Environnement Des Affaires
- Viii) Approfondissement De L'intégration Et Conclusion D'un Accord De Libre-Échange

Complet Et Approfondi

- Ix) Une Infrastructure Moderne Au Service D'une Economie Competitive
- X) Developpement Regional Et Local Equilibre Et Inclusif
- Xi) Emploi, Politique Sociale Et Securite Sociale
- Xii) Environnement Et Developpement Durable
- Xiii) Contacts Entre Les Peuples, Education Et Sante
- Xiv) Cooperation Financiere

Un saut qualitatif a imprégné les relations tuniso-européennes depuis le 14 janvier 2011 et s'est notamment traduit par :

- ✓ L'échange intensif de visites au niveau des Hauts Responsables Européens et Tunisiens dont la première visite de travail de M. le Chef du Gouvernement à Bruxelles en février 2012, laquelle visite a été sanctionnée par une déclaration conjointe "Vers un Partenariat Privilégié". La 2<sup>ème</sup> visite étant en octobre 2012. La 3<sup>ème</sup> visite a eu lieu le 25 juin 2013.
- ✓ La tenue à Tunis de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Task Force Tunisie-UE en septembre 2011 en présence de Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité.
- ✓ La finalisation au niveau des experts et l'endossement politique du Plan d'Action 2013-2017 dans le cadre du "Partenariat Privilégié" et ce, à l'occasion de la tenue de la 9<sup>ème</sup> session du Conseil d'Association Tunisie-UE à Bruxelles le 19 novembre 2012.
- ✓ Le dialogue politique de haut niveau entre les deux partenaires s'est poursuivi en 2013 notamment dans le cadre de la visite à Tunis, le 15 janvier 2013, de M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen et de M. Antonio Tajani, Commissaire européen à l'industrie et l'entrepreneuriat et de la visite, les 14 et 15 mars, de M. Štefan Füle, Commissaire Européen à l'Elargissement et à la Politique Européenne de Voisinage. M. Bernardino LEON, Représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée (RSUE) a également effectué plusieurs missions en 2013.
- ✓ La réunion du Comité d'Association au niveau des Hauts Fonctionnaires s'est tenue à Tunis le 19 juin 2013. Cette réunion a permis de faire le point de la situation en ce qui concerne les différents volets du partenariat.
- ✓ Cet élan s'est conforté en 2014 à travers la participation de M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen à la cérémonie de célébration de l'adoption de la nouvelle Constitution organisée au siège de l'ANC, le 7 février 2014. M. Bernardino LEON, Représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée (RSUE) a effectué une visite de travail, le 12 mars 2014. Quant à M. Štefan Füle, Commissaire Européen à l'Elargissement et à la Politique Européenne de Voisinage, il s'est rendu en visite de travail à Tunis, les 13 et 14 mars 2014.

Dans l'esprit des Conclusions du Conseil « Affaires Etrangères » de l'Union européenne sur la Tunisie en date du 10 février 2014 ainsi qu'aux messages positifs des leaders de l'UE suite à l'adoption de la Constitution et la nomination du nouveau Gouvernement, la visite du Commissaire Füle a confirmé davantage l'engagement politique et l'appui financier et technique de l'Union européenne pour la réussite de l'expérience tunisienne en matière de transition démocratique et de réformes économiques tous azimuts.

Accéder à un palier le plus élevé possible dans sa relation avec l'UE est un choix stratégique pour la Tunisie. Ce choix se conjugue parfaitement avec le processus de transition politique et économique en cours.

La volonté politique des deux parties, les actions ambitieuses prévues dans le Plan d'action, la multitude des défis qui en découle ainsi que la situation politico-économique exceptionnelle qui prévaut actuellement en Tunisie requièrent un accompagnement financier et technique exceptionnel de la part de l'UE.

La 10<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Association, qui se tiendra au cours d'une année charnière pour la réussite de la transition démocratique en Tunisie, offre l'opportunité de faire le point sur les différents volets de coopération, de procéder à l'adoption du Plan d'action pour un Partenariat privilégié dans son intégralité et de mobiliser les moyens financiers et techniques possibles pour sa mise en œuvre.

## **I- VOLET POLITIQUE**

### **A/Au niveau national**

L'année 2013, a été caractérisée par des avancées notables dans le processus de transition démocratique et ce, malgré un contexte politico-sécuritaire assez difficile.

Dans une conjoncture économique morose aux plans régional et international, il va sans dire que les défis socio-économiques, inhérents à tout processus de transition, demeurent importants. Néanmoins, des résultats positifs ont été enregistrés au titre de l'agenda politique ayant trait à l'achèvement de la Constitution et au processus électoral dans le pays.

Le processus de transition politique a été ralenti à cause de regrettables incidents dont notamment les assassinats de Chokri Belaid, le 06 Février 2013, et du Député Mohamed Brahmi, le 25 juillet 2013, suivies de l'attentat terroriste survenu au Mont Châambi, le 01 aout 2013.

Un consensus national s'est formé autour de la nécessité de remédier à l'instabilité sécuritaire liée principalement à la situation aux frontières, notamment avec la Libye ainsi qu'à la situation qui prévaut dans la région du Sahel où les trafics de tout genre, particulièrement celui des armes, menace la paix et la stabilité en Tunisie. A cet effet, plusieurs mesures visant le renforcement de l'appareil sécuritaire ont été entreprises dont l'établissement d'une zone militaire au Sud de la Tunisie aux frontières avec la Libye.

Les divergences politiques et les défis sécuritaires n'ont pas empêché les différents acteurs de la scène politique tunisienne d'agir en faveur d'un consensus national permettant de parachever la Constitution et aller vers des élections libres et transparentes. C'est ainsi que le quartette, composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT, syndicat), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA, patronat), l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) et la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), a initié l'idée d'une « feuille de route » pour redynamiser le processus de transition politique.

Cette initiative a abouti, le 25 octobre, au lancement du « Dialogue National » réunissant autour d'une même table les chefs des vingt-quatre partis politiques représentés au sein de l'Assemblée Constitutionnelle et ce, en présence du Président de l'Assemblée Nationale Constituante, du Président de la République et du Chef du Gouvernement. L'objectif de ce dialogue étant de parachever, dans les meilleurs délais et conditions possibles, la phase de transition en cours, de mettre en place un système politique stable et pérenne et de bâtir des institutions démocratiques.

Ainsi lancé, le dialogue national a réussi à convaincre les différents partis politiques de reprendre les travaux de l'Assemblée Nationale Constituante autour du projet de la Constitution, officiellement adoptée le 26 janvier 2014 et ce, après un vote article par article et une adoption à plus de deux tiers des voix des Constituants. Comme il a été attesté par plusieurs institutions internationales, la Constitution tunisienne est résolument moderne, porteuse de valeurs universelles des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de conscience, et des droits nouveaux tels que la sauvegarde de l'environnement.

Un nouveau gouvernement, désigné le 26 janvier 2014 et composé de technocrates indépendants, a eu la confiance de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) en date du 27 janvier 2014.

S'agissant des préparatifs des prochaines échéances électorales, l'ANC a désigné les membres de l'Instance supérieure indépendante pour les élections le 8 janvier 2014. Un Mémoire d'entente pour l'assistance électorale a été signé à Tunis, le 28 février 2014, entre le Chef de la Délégation de l'UE à Tunis, le Président de l'Instance Supérieure Indépendante des Elections (ISIE) et le Président de la Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (HAICA). Cette assistance vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ISIE en vue de planifier et d'organiser les prochaines élections et à renforcer la HAICA avec une composante Média du processus électoral. Le projet de la Loi électorale est en cours de discussions au sein de l'ANC.

## **B/ Au niveau régional :**

### **➤ Union du Maghreb Arabe (UMA)**

La Tunisie réitère son attachement au choix stratégique de l'UMA et œuvre en vue de la redynamisation effective de cet édifice régional important pour ses Etats membres et pour nos partenaires européens. La Tunisie a activement participé à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'UMA qui s'est tenue à Rabat, le 6 mai 2013.

Aussi, la partie tunisienne se félicite de la relance du dialogue UMA-UE. Elle salue l'intérêt que porte l'Union Européenne à la construction maghrébine ; intérêt traduit notamment par la rencontre, en marge des travaux de la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU, du Commissaire européen avec les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'UMA et par le document conjoint UE/UMA sur les actions de coopération prioritaires.

## ➤ **Dialogue 5+5**

Consciente de l'importance qu'acquiert le Dialogue « 5+5 » dans le renforcement de la coopération Méditerranéenne, la Tunisie a toujours appelé à la consolidation et à l'approfondissement de ce Dialogue.

La Tunisie, qui entretient d'excellentes relations avec tous ses partenaires du Dialogue « 5+5 », n'a cessé de soutenir ce processus à travers la présentation de propositions, visant notamment à faire de ce Forum l'un des piliers de la coopération Euro-méditerranéenne, et ce en élargissant ses domaines de coopération, en impliquant de nouveaux acteurs, tel que la société civile, et en consolidant la coopération décentralisée entre entités territoriales et régionales.

La composante économique gagnerait également à être renforcée pour parvenir à faire du Dialogue « 5+5 » un pôle économique et financier compétitif.

La Tunisie a participé à la 10<sup>ème</sup> réunion des ministres des affaires étrangères du Dialogue 5+5 qui s'est tenue à Nouakchott, le 16 avril 2013 qui a essentiellement porté sur le processus démocratique dans la région, la situation au Mali et en Syrie et le renforcement de la coopération en matière sécuritaire notamment la lutte contre le terrorisme. La réunion ministérielle a souligné l'importance d'assurer une complémentarité entre le Dialogue « 5+5 » et l'UpM dans les différents secteurs de coopération. A cet égard, la Tunisie se félicite de l'organisation par le Secrétariat de l'UpM, le 23 Octobre 2013 à Barcelone, de la 1<sup>ère</sup> édition du Forum Economique de la Méditerranée Occidentale.

La Tunisie a également pris part aux travaux de la 15<sup>ème</sup> conférence des ministres de l'intérieur du dialogue 5+5 qui a eu lieu à Alger, le 10 avril 2013.

## ➤ **Union pour la Méditerranée (UpM)**

La Tunisie, qui a adhéré à l'initiative de créer l'Union pour la Méditerranée (UpM) dès son lancement en 2008, s'active pour relancer l'activité de ce regroupement régional important et appuie toute action visant à surmonter les difficultés endogènes et exogènes au processus qui font obstacles à l'optimisation des potentialités notamment économiques de l'UpM.

Lors de la conférence portant sur le thème « Emploi et Développement territorial », co-organisée par le Secrétariat de l'UpM et le gouvernement tunisien (Tunis, 17-18 septembre 2013), « l'Initiative Méditerranéenne pour l'Emploi » a été lancée. Baptisée Med4Jobs, cette initiative vise à améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes et de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé dans les pays de la région.

## ➤ **Conseil de l'Europe :**

La mise en œuvre du programme triennal «Priorités 2012-2014 pour la Tunisie dans le cadre de la coopération avec le voisinage» a entamé une nouvelle phase de coopération structurée entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe (CdE) embrassant un éventail de secteurs prioritaires relatifs à l'Etat de droit, la gouvernance démocratique, la lutte contre la corruption et à la réforme de la justice.

Le programme conjoint UE/CdE « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional-Programme Sud » constitue, dans ce cadre, un instrument de coopération contribuant à la mise en œuvre de ces priorités.

L'identification des nouvelles priorités pour la période 2015-2017 ainsi que les perspectives que pourrait offrir le concept de Partenariat de Voisinage du Conseil de l'Europe ne manqueraient pas de renforcer davantage les liens de coopération entre la Tunisie et l'organisation paneuropéenne.

### ➤ **Dialogue méditerranéen de l'OTAN**

La Tunisie est membre du Dialogue Méditerranéen de l'OTAN et ce, depuis sa création en 1994. A ce titre, elle participe régulièrement aux cours de formation, Conférences et exercices militaires organisés par l'Alliance.

Ce Dialogue avec l'OTAN constitue un cadre d'échanges et de coopération sur des sujets d'intérêt commun, incluant notamment l'information et la presse, les plans civils d'urgence, la science et l'environnement, la gestion des crises, la politique et la stratégie de défense, les armes légères et de petit calibre, le déminage humanitaire global, la non-prolifération des armes ainsi qu'un programme de coopération militaire.

Dans l'objectif de renforcer sa coopération bilatérale avec l'OTAN, la Tunisie a conclu un premier « Programme Individuel de Coopération » (I.C.P) en 2010. Ce même Programme, désormais appelé « Programme Individuel de Partenariat et de Coopération », devra être finalisé prochainement. Il aura pour principaux axes :

- Le renforcement du Dialogue Politique à travers les échanges de visites et l'organisation de réunions de concertation politiques ;
- La consolidation de la coopération militaire avec l'échange d'information et l'appui technique et logistique ;
- La promotion de la coopération parlementaire et la Diplomatie Publique.

### ➤ **Coopération avec l'OSCE :**

Suite aux décisions prises lors du Conseil Ministériel de l'OSCE, tenu à Vilnius en décembre 2011, prévoyant notamment le renforcement de la coopération avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE, les années 2012, 2013 et 2014 ont connu une évolution remarquable au niveau de la coopération bilatérale entre la Tunisie et l'OSCE à travers les échanges de visites et la mise en place de plusieurs projets de coopération notamment dans les domaines judiciaire, sécuritaire et énergétique avec l'organisation de voyages d'étude au profit de juges de la Cours des Comptes, l'organisation de cycles de formation pour les agents de sécurité tunisiens ainsi que des Tables Rondes sur les énergies durables et renouvelables.

Cette coopération est appelée à se consolider davantage à l'avenir compte tenu notamment de l'étude, par les deux parties, de certains nouveaux projets de coopération à l'instar de l'organisation à Tunis de deux Séminaires sous-régionaux sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et la lutte contre le trafic des biens culturels, la participation éventuelle de l'OSCE à l'observation des prochaines élections législatives et présidentielles en Tunisie ainsi que l'organisation de plusieurs cycles de formation à l'étranger au profit des cadres du Ministère de l'Intérieur.

## II- EVOLUTION MACROECONOMIQUE

L'économie tunisienne affiche des signes de reprise encourageants après la décrue qui a caractérisé le lendemain de la révolution et ce, malgré les retombées de la récession dans les pays de la zone euro, la situation géopolitique dans la région ainsi que la persistance de la fragilité de la situation sociopolitique interne. Grâce notamment au regain d'activité au niveau des secteurs orientés vers l'exportation et la bonne tenue de la consommation privée et publique, la croissance du PIB en 2013 a atteint 2,7 %.

Concernant le commerce extérieur, le taux de couverture en 2013 a atteint 70%. Quant aux investissements directs étrangers (IDE), ils ont enregistré une baisse de 28.9%. L'indice des prix à la consommation (IPC) a évolué de 5.8% fin janvier 2014 contre 6% durant le même mois de l'année dernière.

L'année 2013 a été marquée par la décélération du rythme d'évolution de l'investissement particulièrement l'investissement privé suite à la précarité de la situation sécuritaire et politique et la poursuite des pressions exercées sur les équilibres financiers notamment le déficit budgétaire et le déficit courant (8,3% du PIB) imputable principalement à l'élargissement du déficit commercial.

En somme, la reprise de l'économie tunisienne demeure timide, avec un taux de croissance réel estimé à 2,6 % en 2013, tiré essentiellement par les services publics et privés, et qui resterait proche de 2,8% en 2014. L'inflation globale s'est réduite à 5,5% à fin février 2014, et devrait rester stable suite à un ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires et grâce à une politique monétaire prudente. Le déficit des transactions courantes s'est creusé à 8,4% en 2013, suite à la faiblesse des exportations des phosphates et au faible niveau des recettes touristiques conjugué à la demande extérieure déprimée de biens tunisiens qui le maintiendra à 7,2 % du PIB en 2014. La performance budgétaire s'est nettement améliorée en 2013 avec un déficit budgétaire (sur base caisse, hors dons et produit des privatisations) de 4,5% du PIB, contre 5% du PIB en 2012.

Pour préserver sa stabilité macroéconomique, la Tunisie a conclu, en avril 2013, un accord de confirmation de 24 mois d'un montant de 1,75 milliards de dollars. Approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 7 juin 2013, cet accord vise à soutenir le programme de réformes économiques du gouvernement, de réduire les faiblesses économiques et de promouvoir une croissance durable et inclusive.

En date du 29 janvier 2014, le Conseil d'administration du FMI a achevé les première et deuxième revues des résultats économiques enregistrés par la Tunisie dans le cadre d'un programme biennal appuyé par un accord de confirmation. L'achèvement de ces revues a ouvert la voie au décaissement de 506,7 millions de dollars, portant ainsi l'ensemble des décaissements à 658,8 millions de dollars. La troisième revue économique est dans l'attente de l'approbation du Conseil d'administration du FMI vers la fin d'avril 2014 pour décaisser 225 millions de dollars environ.

Le Gouvernement tunisien a, par ailleurs, officiellement demandé, le 28 août 2013, une Assistance Macro-financière (AMF) à l'UE pour un montant de 500 millions d'euros, assorti d'une partie don. Après la finalisation des procédures internes à l'UE avant la fin d'avril 2014, l'AMF accordée à la Tunisie serait de l'ordre de 300 millions d'euros sous forme de prêt.

Pour relancer l'économie tunisienne, le programme économique du Gouvernement à court terme s'articule autour des principaux axes suivants:

- Rétablir la stabilité macroéconomique.
- Accélérer les réformes économiques pour une croissance inclusive et une compétitivité accrue.
- Promouvoir une plus grande inclusion sociale et favoriser le développement régional.

### III- DIALOGUE POLITIQUE TUNISIE/UE

Durant l'année 2013, la coopération entre la Tunisie et l'Union Européenne a enregistré un croît qualitatif favorisé par l'élan impulsé en novembre 2012 par l'approbation politique du texte du Plan d'Action 2013 – 2017 dans le cadre du « Partenariat Privilégié ». Ce Plan d'action a fait l'objet d'une consultation au profit de la société civile et organisée conjointement entre les deux parties.

L'année 2013 a connu plusieurs rencontres et échanges de visites entre les deux parties au plus haut niveau avec notamment la rencontre entre M. le Président de la République Tunisienne et MM. les Présidents de la Commission Européenne et du Conseil Européen en marge de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU, la visite du Chef du Gouvernement à Bruxelles, le 25 juin 2013, la troisième de ce genre depuis janvier 2011. Cette année a été également ponctuée par la tenue à Tunis, le 19 juin 2013, du Comité d'Association au niveau des Hauts Fonctionnaires. Cette réunion a permis de faire le point de la situation en ce qui concerne les différents volets du partenariat.

Cet élan s'est renforcé en 2014 à travers la participation de M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen à la cérémonie de célébration de l'adoption de la nouvelle Constitution organisée au siège de l'ANC, le 7 février. M. Bernardino LEON, Représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée (RSUE) a effectué une visite de travail, le 12 mars. M. Štefan Füle, Commissaire Européen à l'Elargissement et à la Politique Européenne de Voisinage s'est rendu en visite de travail à Tunis, les 13 et 14 mars 2014.

### IV- COOPERATION SECURITAIRE

La coopération sécuritaire entre la Tunisie et l'Union Européenne a été marquée par un partenariat dense, diversifié et mutuellement bénéfique aux plans bilatéral et multilatéral. Ce partenariat est favorisé par un partage des valeurs communes à l'instar de la modernité, la tolérance, l'ouverture ainsi que l'attachement à la paix, la sécurité et le développement, et l'édification d'un espace méditerranéen stable.

Depuis octobre 2011, le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) a proposé la mise en place d'un dialogue avancé entre l'Union Européenne et la Tunisie à travers une étude détaillée et approfondie répondant aux standards européens **par la technique de « PEER REVIEW »**. Cette étude a pour objectif d'analyser la situation du secteur de la sécurité en Tunisie, afin que les autorités tunisiennes puissent identifier les principaux axes visant à promouvoir une réforme institutionnelle durable.

A l'issue des discussions entre les deux Parties et de plusieurs missions à Tunis d'experts européens, la Partie Européenne a soumis, en décembre 2013, un rapport de la peer review du secteur de la sécurité. Ce document, qui s'articule autour des thématiques relatives notamment à la structure, et fonctions des forces de sécurité, à la protection civile, aux Droits de l'Homme., est assorti de recommandations consolidées pour la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie.

En mars 2014, le Ministère de l'Intérieur et après examen du rapport élaboré par les experts européens, a remis à la Partie Européenne son contre-projet et ses observations du rapport de la peer review. Il est prévu, suite à la consolidation du texte du rapport, de lancer une mission d'identification afin de cerner les besoins de notre pays dans le secteur de la sécurité et mettre en place des projets de coopération concrets.

Concernant **la gestion des frontières**, le rapport de l'étude finalisé en aout 2013 et réalisé avec l'appui de l'Union européenne, a fait l'objet d'un séminaire de présentation en novembre 2013.

La visite à Bruxelles, du 7 au 9 avril 2014, de M. le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé de la sécurité, a permis d'approfondir les discussions sur la coopération sécuritaire.

## **V- JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME**

### **A/Réforme judiciaire :**

Le Gouvernement a engagé un processus de réforme judiciaire couvrant la période 2012-2016. Cette réforme concerne les trois axes suivants :

- Renforcement des capacités des magistrats et des auxiliaires de justice y compris les cadres et officiers des prisons.
- Révision de la législation pénale à la lumière des standards internationaux.
- Réhabilitation de l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire.

L'année 2013 a été également marquée par :

- La mise en place de l'Instance Provisoire de l'Ordre judiciaire en date de 10 juillet 2013 (Loi organique n°2013-13 du 02 mai 2013);
- La création d'un Pole judiciaire financier qui sera saisi des affaires et infractions liées à la criminalité économique et financière.

Le Programme d'appui à la réforme de la Justice (PARJ), financé par l'Union européenne à raison de 25 millions d'euros a démarré début 2013. L'objectif global du PARJ est le renforcement de l'Etat de Droit et l'appui à la transition démocratique à travers l'appui au processus de réforme de la justice et du système pénitentiaire, conformément aux normes européennes et internationales.

Le PARJ comporte trois axes de coopération :

- 1-le renforcement de l'indépendance et l'efficacité de la justice ;
- 2-l'amélioration de l'accès à la justice et au droit ;
- 3-la modernisation du système pénitentiaire.

Pour atteindre les objectifs du PARJ, différents instruments ont été combinés :

- En gestion centralisée : deux conventions de contributions ont été signées avec des organisations internationales : Une Convention signée en avril 2013 avec l'UNOPS portant sur la réhabilitation des tribunaux et des prisons endommagés (12,3 MEUR). Une Convention conclue en mars 2013 avec l'UNICEF portant sur l'amélioration de la justice des enfants. A cela s'ajoute un appel à proposition au profit des acteurs de la société civile œuvrant pour les objectifs du programme (2 MEUR).
- Dans le cadre de la gestion décentralisée, deux devis programmes de croisière (2013 et 2014) ont été endossés. En 2013, l'Unité de gestion du PARJ a été mise en place et un contrat d'assistance technique lancé. Cette assistance (2.6MEUR) vise le soutien à l'Unité de gestion mais aussi la réalisation de projets pilote d'études et de coordination des actions de la société civiles dans les trois composantes du PARJ. A ce jour, cinq jumelages institutionnels pour le renforcement des capacités des juridictions et de l'administration de la justice et des établissements pénitentiaires ont été planifiés, pou un montant total de 5 MEUR (démarrage des projets fin 2014).

Le PARJ (2) va contribuer à la mise en œuvre effective des principes constitutionnels et des priorités nationales relatives à l'indépendance de la justice, au procès équitable et au traitement des détenus. Il visera particulièrement deux objectifs :

- La mise en œuvre effective des garanties constitutionnelles et des standards internationaux, principalement dans le domaine de la réforme de la chaîne pénale ;
- La mise en place progressive d'un système d'information et le renforcement de l'infrastructure judiciaire, pénitentiaire et des lieux de détention.

### **B/ Droits de l'Homme :**

Les autorités tunisiennes ont pris une série de mesures pour la consolidation des droits de l'Homme à savoir :

- La promulgation de loi organique n°2013-53 du 24 décembre 2013 relative à l'attribution et l'organisation de la justice transitionnelle. Cette loi vise à établir la vérité sur les atteintes aux droits de l'Homme commises dans le passé, le jugement des responsables, l'indemnisation des victimes et la réconciliation nationale. Il prévoit notamment la création d'une instance supérieure indépendante de justice transitionnelle dénommée « **Instance de Vérité et de la Dignité** ». L'examen des candidatures à cette instance, qui sera composée de 15 membres, est en cours d'examen au sein de l'ANC.
- La promulgation de loi organique n°2013-43 du 21 octobre 2013 relative à l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture. L'ANC a également adopté n° 2011-552 du 17 mai 2011, portant ratification de l'adhésion de la Tunisie au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». la Tunisie devient ainsi le premier pays arabe à se doter d'un Mécanisme national de prévention contre la torture.
- Le maintien du moratoire sur l'application de la peine de mort : aucune condamnation à mort n'a été exécutée depuis 1991.

### **C/recouvrement des biens mal acquis :**

La restitution des avoirs mal acquis existants à l'étranger constitue un principe fondamental dans la stratégie globale de lutte contre la corruption telle que prévue par la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption.

- Dans ce cadre, l'UE a mené plusieurs actions tendant à soutenir les autorités tunisiennes dans leurs efforts visant à récupérer les avoirs détournés par l'ancien régime notamment à travers :
- Les décisions de gel prises par le Conseil ;
  - L'organisation d'un atelier de travail (Bruxelles, juin 2012) et d'un programme de visites d'études à des pôles financiers dans certains pays européens dans le cadre du renforcement des capacités du pôle judiciaire financier tunisien.

Toutefois, les résultats obtenus dans le cadre de la coopération entre la Tunisie et l'UE en la matière restent en deçà des attentes du gouvernement et du peuple tunisiens, et ce, en raison des obstacles dirimants rencontrés dans les différentes étapes du processus de restitution, tels que la lenteur dans l'exécution des commissions rogatoires et la diversité des recours consacrés dans les lois internes.

Les autorités tunisiennes estiment que le renforcement de la coopération avec l'UE à travers des actions concrètes permettant l'atteinte de l'objectif de restitutions des avoirs est possible, dans le cas où tous les moyens qui permettent d'accélérer les procédures d'entraide internationale entre la Tunisie, en tant qu'Etat requérant, et les autres Etats européens requis, soient déployés.

La coopération tendant à la restitution des avoirs spoliés revêt une grande importance. Elle permet d'une part, d'envoyer un message fort, notamment aux personnes politiquement exposés (PRPs), sur l'efficacité de l'entraide dans la lutte contre la corruption, et d'autre part, contribue au renforcement de la prévention contre la corruption et le renforcement de l'intégrité. Sur le plan économique, les avoirs récupérés aident à répondre à l'aspiration du peuple tunisien au relèvement économique, à la génération de l'emploi dans les régions défavorisées, tout en limitant le recours à l'endettement.

## **VI- MOBILITE**

### **➤ Partenariat pour la Mobilité entre la Tunisie et l'UE :**

- Le dialogue sur la Migration, la mobilité et la sécurité a été amorcé en octobre 2011 conformément aux recommandations de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Task Force Tunisie/UE en vue de conclure un Partenariat sur la Mobilité entre les deux Parties visant en particulier la mise en place de conditions plus fluides et plus sûres pour la migration et la mobilité de leurs citoyens.
- Des réunions tuniso- européennes se sont tenues au cours des années 2012 et 2013, et ont notamment permis d'examiner le projet de « la déclaration conjointe sur le partenariat pour la Mobilité ». L'approche prônée par la partie tunisienne est axée sur la gestion concertée de la migration et son corollaire relatif au développement solidaire, la lutte contre la migration illégale dans le respect de la dignité humaine et la facilitation des procédures d'octroi des visas.
- Cette Déclaration prévoit, à terme, la conclusion concomitante de deux accords : le premier est relatif à la question de la réadmission et le second concerne la facilitation d'octroi de visa. Le dernier round de négociation, tenu à Tunis, le 13 novembre 2013, a été concluant. Ladite déclaration a été signée à Bruxelles, le 03 mars 2014 en marge du Conseil « Affaires Intérieures ».

- La Déclaration, qui constitue un texte politique, est assortie pour sa mise en œuvre d'un document conjoint indiquant les initiatives de coopération proposées par les dix Etats signataires. Le projet de texte est en cours de finalisation entre les deux Parties ; un round de négociations est prévu à cet effet, à Tunis, les 28-29 avril 2014. Ce document Conjoint revêt un caractère évolutif à même de refléter les priorités tunisiennes en matière de mobilité axées en particulier sur la corrélation entre migration et Développement solidaire ainsi que l'emploi.

- **Protection des Migrants et des Réfugiés** : Des concertations sont en cours en vue de ratifier la Convention Internationale sur la Protection des Travailleurs Migrants et leurs Familles.
- **Elaboration d'un projet de stratégie nationale pour la migration** avec la collaboration du Centre International de Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) visant notamment à impliquer d'avantages les tunisiens à l'étranger dans l'effort de développement national.

## VII- GOUVERNANCE, COMPETITIVITE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

L'émergence de nouvelles priorités pour la Tunisie post-janvier 2011 en l'occurrence l'emploi des jeunes, l'équilibre régional, la compétitivité économique et l'amélioration des conditions de vie notamment dans les régions intérieures du pays militent en faveur d'une refonte en profondeur du modèle de développement économique et social jusque là en vigueur.

De ce fait, la Tunisie s'est engagée dans un processus de reformes d'envergure. Ces réformes ont été axées essentiellement sur le renforcement des dimensions institutionnelle, régionale, sociale et économique du développement. Ce processus de réformes constituera un véritable leitmotiv pour la période à venir afin d'asseoir les conditions requises pour l'émergence d'une économie compétitive et d'une démocratie durable.

- En ce qui concerne le renforcement de la dimension institutionnelle et afin d'ancrer **la bonne gouvernance**, les principales réformes engagées concernent notamment :
  - Amendement de la loi sur les associations favorisant les libertés et droits fondamentaux dans le pays.
  - Institutionnalisation de l'accès aux documents administratifs des organismes publics, conformément aux principales pratiques et normes internationales en la matière.
  - Révision de la réglementation régissant les marchés Publics et renforcement de la transparence des comptes et documents budgétaires.
  - Initiation d'un processus systémique, participatif, mesurable de révision des procédures et des autorisations administratives dans des secteurs et services clefs pour les entreprises et les citoyens.
  - Mise en place d'un mécanisme de participation du citoyen aux décisions de l'administration publique dans le cadre de l'administration ouverte tout en levant toutes les barrières à l'accès à Internet.

➤ Pour la **Gouvernance publique et la modernisation de l'administration**, de nombreuses actions ont été menées :

-Elaboration en cours de lois sur :

- La déclaration du patrimoine
  - L'enrichissement illicite
  - La protection des dénonciations de corruption
  - L'actualisation de la liste des crimes et délits de corruption
  - La gouvernance du système de contrôle et d'audit public et la gestion des risques
  - La gouvernance du système de renseignement
- Elaboration d'une stratégie nationale de Gouvernance et de lutte contre la corruption.
- Consécration de la transparence budgétaire à travers une réforme budgétaire (GBO) profonde.
- Lancement du processus de la réforme fiscale.
- Elaboration d'un code de conduite pour les agents publics.
- Renforcement du système de l'accès à l'information et aux données publiques.
- Renforcement de l'administration électronique à travers l'Open GOV et le budget ouvert. La Tunisie est maintenant éligible à l'OGP.
- Enquêtes de perceptions en cours notamment pour ce qui est de l'accès à l'information.
- Création de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance de Tunis qui aura pour mission de former les agents publics en matière de bonne gouvernance.
- Développement d'un portail dédié à la lutte contre la corruption pour une meilleure gouvernance.
- Evaluation, par SIGMA et l'OCDE, du système d'intégrité dans le secteur public et en général en vue de mettre en place un Système National d'Intégrité.
- Analyse du système de contrôle, d'audit et de maîtrise des risques dans le secteur public tunisien par l'OCDE.
- Etude du renforcement de l'intégrité en Tunisie par l'OCDE : élaboration des normes pour les agents publics et le renforcement du système de déclaration du patrimoine.
- Formations dans le domaine de la gouvernance publique et de la communication avec le concours de l'Académie Européenne de Berlin.
- En ce qui concerne la consolidation de la transparence et de l'efficacité des procédures d'attribution **des marchés publics**, les principales actions concernent :

- La réforme de la réglementation régissant les marchés a été finalisée.
  - La réalisation de l'étude sur le système d'intégrité des marchés publics a été réalisée.
  - Le lancement de la phase expérimentale du programme e-procurement.
  - La formation sur la passation et l'exécution des marchés publics.
- Afin d'améliorer le fonctionnement de l'économie et assurer **la soutenabilité de la croissance**, les principales réformes s'articulent autour de :
- L'amendement de la loi sur la concurrence et les prix et accroissement de la concurrence dans le secteur des télécommunications.

- L'élaboration d'un nouveau projet de code d'investissement afin de revoir le champ et l'ampleur des incitations à l'investissement privé ainsi que les procédures y afférentes.
- Le renforcement de la mobilisation du secteur privé dans le financement et le développement des projets d'investissement d'utilité publique à travers les partenariats public-privé.
- La révision de la loi sur les entreprises en difficulté pour soutenir le tissu entrepreneurial notamment et préserver les postes d'emploi existants.
- Le lancement d'un audit financier et le développement d'un système de suivi et d'évaluation des programmes actifs d'emploi financés par le Fonds national d'emploi.
- La consolidation du secteur financier à travers la revue du cadre réglementaire régissant l'organisation et la supervision de la micro-finance, le renforcement des capacités d'analyse et de gestion des risques de crédit par la Banque centrale, l'amendement de la loi relative au capital risque, le renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, et la réalisation d'un audit stratégique et financier des trois banques publiques.

➤ Dans une optique de renforcement de **la vérification de l'audit externe**, la cour des comptes a entrepris plusieurs actions :

- La Cour des comptes a commencé, depuis 2011, à publier ses rapports de contrôle y compris ceux antérieurs à cette date. Le public est également informé à travers les conférences de presse organisées suite à la remise des rapports aux autorités publiques concernées.
- L'approche par les risques est de plus en plus utilisée par la Cour dans le contrôle et l'évaluation de la gestion publique ce qui pourrait favoriser la détection précoce des irrégularités et fraudes.
- Un jumelage avec la Cour des Comptes française, le Tribunal de Contas du Portugal et le NAO Britannique ayant pour objet le développement institutionnel de la Cour des Comptes tunisienne. La mise en œuvre de ce jumelage a permis déjà de diagnostiquer l'existant et de fixer les grandes orientations des réformes à engager et même d'amorcer la préparation du cadre juridique et institutionnel projeté. Le jumelage va se traduire aussi par l'élaboration de guides méthodologiques conformes aux normes internationales en matière d'audit et d'évaluation.
- L'évaluation des projets, actions et politiques publiques figure dans le mandat de la Cour des Comptes. Le jumelage précité comporte une composante relative à l'évaluation et au contrôle de performance et devrait déboucher sur des actions de formation, l'élaboration d'un guide (projet déjà réalisé) et des missions expérimentales d'évaluation en Tunisie, en France, au Portugal et en Angleterre.
- L'approche « value for money » a été largement reproduite par le projet de guide précité et en tout cas elle aboutit aux mêmes conclusions que les approches évaluatives ou de performance.

- Afin d'améliorer **l'environnement des affaires et son attractivité**, le Gouvernement Tunisien a entamé, depuis août 2012, le projet de refonte du Code d'incitations aux investissements en bénéficiant de l'assistance technique de la SFI-BM. Ce projet a été mené suivant une approche participative impliquant la consultation de près de 1500 représentants des différentes structures publiques, du secteur privé, des associations et organisations professionnelles et de la société civile. Les différents travaux pilotés par le Comité Exécutif (COMEX) ont abouti à un projet du « Code d'Investissement » qui a été approuvé par le Conseil des Ministres du 12 novembre 2013. Le projet est en cours d'examen au sein de l'Assemblée Nationale Constituante.

La nouvelle structure du code tend vers un certain équilibre entre les différents aspects liés à l'investissement en recadrant l'intérêt réservé jusqu'à ce jour aux incitations, intérêt qui s'est fait au détriment des autres règles à l'instar de l'accès au marché, les garanties allouées aux investisseurs ainsi que les structures de gouvernance de l'investissement et des procédures.

Les décrets d'application du code, en cours de préparation, entreront en vigueur en même temps que le code afin d'assurer la cohérence du cadre juridique consacré à l'investissement et d'éviter le phénomène d'attentisme et de manque de transparence. Leur nombre sera réduit significativement (actuellement 33 décrets d'application) pour ne pas dépasser la dizaine, et ce par souci de simplification et de lisibilité du code.

Le nouveau code permettra également d'améliorer davantage la gouvernance de l'investissement en assurant une meilleure coordination entre les différents intervenants ainsi qu'un accueil et une orientation efficaces des investisseurs à travers notamment :

- La mise en place du **Conseil Supérieur de l'Investissement** chargé de valider la politique de l'Etat en matière d'investissement et d'en superviser la bonne mise en œuvre
- La mise en place de **l'Instance Nationale de l'Investissement (I.N.I.)**, Autorité publique Indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ayant pour mission, entre autres, de mettre en œuvre la politique de l'investissement et sa promotion en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. L'I.N.I. jouera le rôle **d'interlocuteur unique** traitant l'ensemble des démarches et procédures liées à l'acte d'investissement et aurait des représentations régionales afin de s'aligner aux impératifs de la décentralisation. Il est prévu d'accorder une autonomie de décision à ces structures notamment pour les projets ne dépassant pas un certain seuil financier (à déterminer). Cette réforme du cadre institutionnel sera concrétisée dans le cadre du projet de « **Mise en place de l'Instance Nationale de l'Investissement** » dont les travaux ont démarré début octobre 2013. Ce projet, bénéficiant du soutien du Fonds de transition de la région MENA et de l'assistance technique de l'OCDE et de la SFI-BM, a pour but d'améliorer la gouvernance des investissements dans le secteur public et de développer des stratégies d'investissement dans les secteurs clés. Il contribuera également à poursuivre le dialogue entre les secteurs public et privé, pour assurer la transparence lors de l'élaboration des politiques visant à développer l'économie et à créer des emplois.
- La mise en place d'une **liasse unique pour la déclaration de l'investissement**, ainsi qu'une **liasse unique pour la création juridique de l'entreprise** qui instaureront davantage de simplicité et de transparence.

- Par ailleurs, et en application de la déclaration conjointe du 02 février 2012 et en vue de renforcer un climat de confiance avec les investisseurs privés et de permettre un dialogue régulier avec les autorités, **le Conseil mixte UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat** a été lancé en marge de la première réunion du Conseil Economique Consultatif pour les investissements tenue à Tunis, le 15 janvier 2013 en présence du Chef du Gouvernement de Tunisie et du Vice-président de la Commission Européenne. La 2<sup>ème</sup> réunion dudit Conseil s'est tenue à Bruxelles, le 19 février 2014.

## VIII- APPROFONDISSEMENT DE L'INTEGRATION

- L'Union Européenne demeure le premier partenaire commercial de la Tunisie représentant en 2013 environ 70% du total des exportations tunisiennes et 60% du total des importations. Les échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE ont enregistré en 2013 une augmentation de 9.3% au niveau des importations tunisiennes et une légère baisse de 1.1% au niveau des exportations tunisiennes vers le marché européen. Les exportations tunisiennes de l'UE en Tunisie sont constituées principalement de combustibles et produits minéraux, de machines et appareils électriques et d'équipement de transport. Les importations de l'UE en provenance de la Tunisie sont principalement constituées de machines et appareils électriques, de textiles-habillement et de combustibles et produits minéraux.

- La Tunisie et l'Union Européenne ont entamé les discussions exploratoires en vue de lancer prochainement les négociations officielles pour la conclusion d'un **Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)**. Dans ce cadre, deux réunions exploratoires ont été tenues à Tunis en 2012.

Un premier contact avec la société civile a été organisé par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat au cours du mois de juin 2013 en présence des négociateurs européens.

Les deux parties ont convenu d'organiser une troisième réunion exploratoire et un séminaire d'information élargi au cours de l'année en cours et ouvrir ainsi la voie au lancement des négociations officielles.

-En janvier 2013, la Tunisie a signé la **Convention Régionale sur les règles d'origines préférentielles pan-euro-méditerranéennes** et les procédures de ratification de cette convention sont en cours. La Tunisie participe aux réunions du groupe de travail pan-euro-méditerranéen qui discute actuellement de la révision des règles d'origine dans le cadre de la Convention Régionale.

-En matière **de politique de concurrence**, la Tunisie a procédé à la révision de la loi n°91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix visant le renforcement du rôle du Conseil de la Concurrence et l'amélioration de la transparence et du système de sanctions pour plus de rapprochement avec la réglementation européenne en la matière. Un nouveau projet de loi est soumis à l'Assemblée Nationale Constituante pour ratification.

La situation actuelle du pays n'a pas favorisé la mise en oeuvre de certaines réformes en matière de monopoles d'Etat et des aides d'Etat eu égard aux répercussions sociales de ces questions.

-Les travaux de rapprochement et d'harmonisation avec la réglementation de l'UE en matière de **protection du consommateur** se poursuivent dans le cadre d'un projet de jumelage dans le domaine de la surveillance des marchés entre les autorités administratives tunisiennes concernées et leurs homologues allemands, français et hollandais.

-S'agissant de l'accord relatif à l'**Open Sky**, il est à signaler que le 1er round de négociations s'est tenu à Tunis, le 27 juin 2013. Un deuxième round s'est tenu à Bruxelles, les 9 et 10 décembre 2013. Le troisième round est prévu à Tunis en mai ou juin 2014. A signaler que la partie tunisienne perçoit l'Open Sky en tant **qu'un projet commun de Partenariat qui dépasse le simple aspect de la libéralisation des services aériens et des activités connexes et souhaite que la partie européenne mobilise une assistance technique et un appui financier adéquat pour sa mise en œuvre**. L'ouverture du marché des services aériens suppose non seulement la mise à niveau mais l'habilitation des compagnies aériennes nationales à concurrencer les compagnies communautaires.

Lors du 2ème round de négociation, les deux parties ont convenu de mener des discussions en parallèle sur ces deux volets, économique et juridique, dans la perspective d'**un accord global sur le transport aérien** créant le cadre juridique pour l'ouverture du marché aérien et la convergence réglementaire et simultanément **à la définition de mesures d'accompagnement** comme demandé par la Partie Tunisienne.

## **IX- UNE INFRASTRUCTURE MODERNE AU SERVICE D'UNE ECONOMIE COMPETITIVE**

- En ce qui concerne les **Technologies de l'Information et de la Communication**, des avancées en matière de réformes et de stratégies ont été constatées. Il s'agit de:
  - La promulgation de la loi n° 2013-10 du 12 avril 2013, modifiant et complétant le code des télécommunications.
  - L'élaboration d'une feuille de route concernant le plan d'action relatif à la stratégie Numérique de la Tunisie: «Tunisie Numérique 2013-2018 ».

Afin de renforcer la coopération dans le domaine des **TIC**, ce dernier a bénéficié d'un appui à travers:

- Le Projet d'Appui au Système de Recherche et Innovation (PASRI) : lors de la mission «amélioration du système de gouvernance de la R&DI en Tunisie », certaines mesures relevant du plan d'action ont été discutées en l'occurrence celles relatives au renforcement du rôle du système national de recherche innovation dans l'édification de l'économie du savoir et à la participation de la Tunisie dans l'Espace Européen de Recherche.
- Le Programme d'Appui à la Compétitivité des Services (PACS) : Par rapport à la composante TIC qui vise à appuyer la compétitivité et les capacités du secteur des TIC et à renforcer le rôle des structures intermédiaires d'appui aux entreprises TIC telles que les associations professionnelles et sectorielles, les avancées concernent :
  - La validation des termes de référence spécifiques à la mission d'appui au démarrage du programme.
  - La mise en place du comité technique sectoriel chargé d'approuver les priorités relatives aux activités du secteur.
  - Le Programme d'Appui à la Mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) : le Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication a lancé deux marchés de services le premier au profit du Technoparc El Ghazala et le deuxième au profit de la Poste Tunisienne. L'Instance Nationale des Télécommunications bénéficie quant à elle d'un projet de jumelage.

- En ce qui concerne le **domaine énergétique**, les mesures prises concernent :
  - Un débat national sur l'énergie qui vise à établir un dialogue avec tous les acteurs du secteur de l'Énergie y compris les composantes de la société civile. Son objectif est d'échanger dans une approche participative, les différents points de vue sur le contexte actuel, les enjeux et défis, les éventuelles solutions et les principaux axes d'une future stratégie pour le secteur de l'Énergie à l'horizon 2030.  
La nouvelle orientation stratégique qui est en cours de concertation dans le cadre du débat national et qui marquera une véritable transition basée sur un nouveau modèle énergétique a pour objectif la garantie et la diversification de ses sources d'énergie en se basant sur:
    - l'utilisation rationnelle de l'énergie dont un plan d'action a été mis en place pour l'économie d'environ 17 Millions de TEP d'ici l'Horizon 2030.
    - le recours aux énergies renouvelables à concurrence de 30% d'ici l'année 2030.
  - Afin d'offrir un nouveau cadre réglementaire et incitatif au secteur, une nouvelle loi est en cours d'élaboration et ceci pour donner un nouvel élan à l'initiative et à l'investissement privé dans le domaine des énergies renouvelables et notamment le Plan Solaire Tunisien ainsi que les projets d'exportation des énergies propres à destination de l'Europe dans le cadre de la Directive 9 de l'Union Européenne.
- Il est à signaler, par ailleurs, qu'à l'occasion de la visite en Tunisie en novembre 2012 de M. Antonio TAJANI le Vice-président et Commissaire en charge de l'industrie et de l'entrepreneuriat à la Commission Européenne, le ministère de l'Industrie a cosigné des lettres d'intention concernant notamment :
  - Le dialogue sur la politique des PME entre l'Union européenne et la Tunisie ;
  - Le dialogue sur les politiques des matières premières ;
  - Le renforcement de la coopération et de l'échange d'information dans le domaine de la normalisation.

## **X- DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL EQUILIBRE ET INCLUSIF**

- Accompagner les efforts de **développement régional** est l'une des priorités de la Tunisie par la réduction des disparités entre les régions et la promotion des capacités locales de développement ; un certain nombre d'initiatives ont été entreprises:
  - Allocation d'une enveloppe d'investissement public exceptionnelle aux régions intérieures pour améliorer les services collectifs et l'infrastructure.
  - En 2011, 80% de l'enveloppe budgétaire réservée au développement régional a été affectée au 14 Gouvernorats prioritaires : Jendouba, Béja, Zaghouan, Siliana, Le Kef, Kairouan, Gafsa, Sidi Bouzid, Kasserine, Tozeur, Tataouine, Kébili, Medenine, et Gabès.  
Ces orientations ont été renforcées en 2012, par une répartition des investissements sur la base de plusieurs critères objectifs et scientifiques (Indicateurs de développement Humain, Infrastructures, indicateurs de pauvreté, de chômage...) à travers des clefs de répartition bien définies.
  - Adoption d'une approche participative dans la conception des projets et la définition des priorités régionales, à travers :

- L'instauration des Comités régionaux consultatifs de développement qui sont chargés de la proposition des projets et des programmes de développement. Ces comités sont composés de représentants des différentes structures et ministères concernés, de représentants de la société civile, de compétences nationales, et de représentants de l'Assemblée Nationale Constituante.
- Le renforcement des comités locaux de développement par la participation de la société civil.
- Mise en place de modalités de transferts d'urgence aux collectivités locales permettant de les soutenir financièrement.
- Création de délégations spéciales dans l'ensemble des collectivités territoriales du pays.
- Afin d'appuyer le processus de **décentralisation et de gouvernance locale**, un certain nombre de projets sont en cours et concernent :
  - Une étude qui porte sur le diagnostic de la décentralisation et la gouvernance locale en Tunisie, par l'organisation de plusieurs séminaires et ateliers de travail sur la question avec le concours de la société civile et des compétences nationales et internationales.
  - Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des institutions chargées du développement régional, Le centre de formation et d'appui à la décentralisation «CFAD» a entamé depuis 2011 un programme qui comporte plusieurs actions à savoir :
    - Organisation de plusieurs séminaires, colloques et journée d'étude en matière de « démocratie locale et politique de décentralisation, et participation citoyenne », et programmation de plusieurs actions sur le thème du « rôle des collectivités locales dans la protection des droits de l'Homme » en collaboration avec l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et le Haut Commissariat des Droits de l'Homme en Tunisie HCDH.
    - Instauration d'un nouveau dispositif de formation à distance.
    - Lancement du projet de création et de mise en place de « l'Observatoire de la Décentralisation ».
    - Elaboration d'un diagnostic des compétences en matière des métiers cibles au niveau des collectivités locales tunisiennes.
    - Conception des manuels et guides thématiques et pratiques pour la vulgarisation et l'unification des procédures d'exécution des actions au niveau des collectivités locales.
- Dans le domaine du **développement urbain et aménagement du territoire**, plusieurs actions sont en cours et concernent :
  - La définition des lignes directrices de l'aménagement du territoire, pour la création d'un observatoire national pour l'aménagement du territoire, et la création d'agences régionales spécialisées.
  - Démarrage de la réflexion sur la réorganisation de l'aménagement du territoire et la bonne gouvernance régionale, aux vues des recommandations de l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire en vue de renouveler, rendre plus lisible et plus effective la politique nationale d'aménagement du territoire, et de renforcer les politiques de planification stratégique aux échelles régionales et locales.

## XI- EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE ET SECURITE SOCIALE

Afin de mettre pleinement en œuvre les droits sociaux fondamentaux et normes fondamentales du travail et renforcer les structures du dialogue social :

- **Un contrat social** a été conclu le 14 janvier 2013 entre le gouvernement tunisien et les partenaires sociaux, en l'occurrence l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat(UTICA). Les cinq chapitres du nouveau contrat social portent sur :
  1. La croissance économique et le développement régional
  2. Les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
  3. Les relations professionnelles et le travail décent
  4. La protection sociale
  5. L'institutionnalisation du dialogue social.

Le contrat social porte sur les réformes des régimes de sécurité sociale (retraites et assurance maladie) ainsi que sur le dispositif régissant l'indemnisation des travailleurs licenciés pour des raisons économiques.

Tel que prévu dans ce Contrat, le deuxième groupe a entamé les travaux pour la mise en place d'un cadre juridique pour la création d'un **Conseil National du Dialogue Social**.

- Dans le cadre de l'initiative pour un **Socle de protection sociale (SPS)**, élaborée sous la conduite de l'OIT, la Tunisie est désormais engagée sur la voie de mise en œuvre de son socle national de protection sociale tel que figure dans la matrice et le plan d'action pour le partenariat privilégié.
- Dans le but de renforcer le droit syndical dans la fonction publique et promouvoir la négociation collective et la mise en œuvre des normes internationales du travail, la Tunisie a ratifié en avril 2013 les trois conventions internationales du travail suivantes :
  - La convention internationale du travail n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail.
  - La convention internationale du travail n° 151 sur les relations de travail dans la fonction publique.
  - La convention internationale du travail n° 154 sur la promotion de la négociation collective.
- Concernant le **travail décent**, il est à rappeler que la Tunisie a ratifié huit conventions internationales se rapportant aux droits fondamentaux au travail, à savoir :
  - La convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndicale ;
  - La convention n° 98 sur le droit d'association et de négociation collective;
  - La convention n° 29 sur le travail forcé ;
  - La convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
  - La convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
  - La convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.
  - La convention n° 100 sur l'égalité de rémunération ;
  - La convention n° 111 sur la discrimination (professions et métiers).

Concernant **la santé et la sécurité au travail**, un projet de jumelage entrant dans le cadre du programme d'appui à l'Accord d'Association entre la Tunisie et l'UE (P3A II), est en cours de mise en œuvre, ayant pour objectifs d'appuyer les structures de santé et de sécurité au travail dans la démarche d'amélioration du système national de prévention des risques professionnels.

Pour promouvoir **la politique d'inclusion sociale** et poursuivre les réformes en matière de protection sociale, un projet d'instauration d'**une banque de données** sur les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité est en cours.

D'autres mesures ont été aussi entreprises pour amenuiser les tensions sociales, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Adoption d'un mécanisme participatif permettant aux citoyens d'évaluer les performances des services publics en accordant la priorité aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration.
- Etablissement d'un programme portant sur un paquet de services sociaux de proximité en matière de soins, d'éducation et de protection sociale avec un système d'évaluation périodique
- Mise en place d'un mécanisme de gestion transparente et rationnelle des médicaments pour suivre leur disponibilité notamment dans les régions défavorisées.
- Révision des critères d'éligibilité et de la méthode de pondération pour les programmes d'assistance sociale aux familles nécessiteuses
- Lancement d'un audit financier et technique du Fonds National de Solidarité et d'une évaluation de son impact.

## **XII- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Partant d'un besoin de renouvellement de la politique nationale environnementale, plusieurs initiatives et chantiers ont été lancés par le Ministère chargé de l'environnement, et ont porté notamment sur :

- La réflexion sur la décentralisation de l'action environnementale et ce notamment par le renforcement de la représentativité du Ministère dans les régions ainsi que le renforcement des capacités des acteurs régionaux dans le domaine de l'environnement
- Le renforcement du dialogue et du partenariat avec les associations et ONGs dans le domaine de l'environnement
- Le démarrage de projets concrets en matière de promotion de l'écotourisme autour des parcs naturels et des écosystèmes oasiens en privilégiant une approche de conciliation et de participation de la population locale.

Dans le même cadre, le Ministère chargé de l'environnement continue de piloter des processus participatifs pour :

- L'élaboration de la stratégie nationale de développement durable
- L'élaboration de la stratégie nationale sur le changement climatique (voir paragraphe ci-après)
- L'élaboration de l'étude nationale sur l'économie verte
- L'élaboration du code de l'environnement

S'inscrivant volontairement sur la voie d'un développement à faible intensité carbone et plus résilient aux impacts des changements climatiques, la Tunisie continue de mettre en œuvre, depuis 2011, nombre d'initiatives, dont :

- La stratégie nationale sur les changements climatiques (SNCC) couvre les aspects d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit d'un document cadre d'orientation de la politique de climat en Tunisie. Cette stratégie, qui a été élaborée suite à un large processus de concertation nationale, ambitionne de réduire l'intensité carbone du secteur énergétique d'au moins 50% à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2009. Elle également comme objectif d'atteindre une part de 30% d'énergies renouvelables dans le mix électrique à l'horizon 2030 (cette part est de moins de 2% actuellement), et ce par la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien (PST). La mise en œuvre de ces objectifs nécessite des réformes (en cours) aux niveaux législatif et institutionnel, et surtout un appui financier considérable à mobiliser dans le cadre de la coopération multilatérale (particulièrement le Fonds Vert pour le Climat) et bilatérale en matière de changements climatiques.
- La préparation (en cours depuis 2011) de plusieurs NAMAs (Mesures appropriées d'atténuation au niveau national) dans les secteurs des énergies renouvelables (PST), les Bâtiments, la production de ciments, et l'agriculture, forêts et changement d'affectation des sols. Le développement de ces NAMAs est appuyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial FEM (cas du PST) et l'Allemagne (pour le reste des NAMAs).
- La mise en place (en cours depuis 2012) de systèmes MRV (mesure, notification et vérification) des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture et forêts, et des déchets (solides et liquides).
- Le lancement (en 2013) d'une étude pour l'élaboration de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre pour l'année de référence 2010 aux fins de l'élaboration du premier rapport biennal (portant sur l'atténuation) de la Tunisie au titre de la CCNUCC (dû en décembre 2014), et la mise en place d'un processus national permettant une mise à jour régulière de cet inventaire.
- Le lancement (en 2013) d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) pour la gestion des risques liés aux extrêmes climatiques. Cette étude sera financée par la KfW.
- Le lancement (en 2013) d'un processus de concertation visant l'intégration de la dimension relative à l'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale et pour la préparation du plan national d'adaptation (à considérer comme étant le plan d'actions de la SNCC relatif à l'adaptation).

### **XIII- CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, EDUCATION ET SANTE**

Dans le cadre du Programme d'appui à l'Education, à la Formation professionnelle, à l'Enseignement Supérieur et à l'Employabilité des diplômés (PEFESE), 65 Millions d'euros sont alloués au financement de l'appui budgétaire, de l'appui complémentaire et aux actions de suivi et d'évaluation. Ce programme vise l'amélioration de la complémentarité entre les trois secteurs du système éducatif par le renforcement de la coordination et de la concertation entre eux.

- Pour le secteur de **l'éducation**, une plus grande responsabilisation/autonomisation dans la gestion des établissements scolaires du système éducatif à l'échelle régionale et centrale est à réaliser à travers :
  - La création des commissariats régionaux de l'éducation pour donner aux régions plus d'autonomie dans l'élaboration de leurs projets et la gestion de leurs affaires administratives et financières.
  - La mise à niveau et le renforcement des ressources humaines au niveau régional.
  - La promotion de la culture de la planification stratégique et le renforcement des mécanismes de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation...
  - La consolidation des capacités dans le domaine de l'élaboration des projets régionaux.

Dans le cadre du renforcement de l'utilisation des technologies de l'information dans le système éducatif, un projet **eTwinning plus** a été lancé depuis mars 2013 et 20 écoles préparatoires et lycées y participent. Le projet encourage la coopération pédagogique entre établissements scolaires et d'enseignants d'Ukraine, de Tunisie, de la Moldavie, de la Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan avec des milliers d'enseignants eTwinning d'Europe qui collaborent déjà en ligne par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC) en apportant du soutien, des outils et des services pour faciliter la création de partenariats scolaires à court ou long terme dans n'importe quelle discipline.
- La nouvelle réforme de **la formation professionnelle** a été réfléchiée dans un esprit de qualité et d'efficacité se traduisant par des choix stratégiques garantissant une visibilité, un contrôle des évolutions et une optimisation des moyens tout en assurant une articulation effective avec les différentes composantes du système éducatif (éducation et enseignement supérieur), et ce dans le but d'asseoir « **un système de développement des ressources humaines** » favorisant la formation tout au long de la vie. Cette profonde réforme se doit de répondre aux exigences du développement du pays dans ses différentes dimensions et notamment la croissance économique, le progrès social et les exigences de la construction d'une société qui valorise les acquis de la démocratie et qui s'intègre parfaitement dans son environnement régional et international.
- En ce qui concerne, le renforcement du rôle du **système national de recherche innovation**, et dans le cadre du Programme d'Appui au Système Recherche Innovation (PASRI), les avancements concernent :
  - La composante Gouvernance : En complément aux discussions menées dans le cadre des réunions du Groupe de Haut Niveau de la Gouvernance du SNI constitué à l'initiative du PASRI qui ont permis de mettre l'accent sur les « défaillances flagrantes » du SNI notamment l'absence d'un statut de la recherche partenariale, une action de diagnostic profond est en cours d'engagement.
  - Le dispositif MOBIDOC comme dispositif pilote lancé dans le cadre du PASRI et portant sur le financement d'allocations pour des doctorants pour la réalisation de travaux de recherche doctorale et post doctorale en entreprises ou dans des organismes socio économiques a connu un succès qui a motivé d'une part une augmentation du budget alloué à cette activité (de 2,2 millions d'euros à 3,8 millions d'euros) dans le cadre de l'avenant à la convention de financement du PASRI et d'autre part la pérennisation du dispositif au-delà du PASRI, les engagements des allocations prévues dans le PASRI devant se faire avant la date limite du 21 décembre 2013.

- Le dispositif des Bureaux de Transfert de Technologie : une convention de partenariat a été conclue en 2012 entre l'ANPR et l'INNORPI selon laquelle ces deux institutions se chargent, dans le cadre d'un dispositif de démarrage de supporter des bureaux de transfert du côté de l'offre (ANPR) et de la demande (INNORPI), le PASRI et le projet de l'INNORPI avec l'OMPI devant fournir l'assistance et la formation nécessaires pour rendre ces bureaux opérationnels. Une mission de diagnostic engagée dans le cadre du projet INNORPI/OMPI a été engagée au début de 2013.
- La diaspora : le PASRI a contribué à l'organisation d'un symposium de la diaspora, en février 2013, qui a été dédié à une réflexion sur la contribution de la diaspora au système d'enseignement supérieur et de recherche.
- La mise en place d'un système de management de l'innovation : la GIZ a lancé des missions auprès des entreprises afin de les pousser à s'engager dans une démarche de management de l'innovation.
  - Pour le secteur de **la santé**, le Ministère de la Santé est en train de réaliser un dialogue sociétal sur le secteur pour identifier les axes d'une réforme et ce en menant des larges consultations avec tous les intervenants et notamment ceux de la société civile. Il s'agit d'engager une réforme du secteur favorisant la performance et un meilleur accès à des soins de qualité.

#### **XIV- COOPERATION FINANCIERE AVEC L'UNION EUROPEENNE**

Après la révolution et le changement politique qui s'est opéré en Tunisie, les déclarations de l'UE et les visites de responsables européens se sont multipliés pour témoigner du soutien de l'UE au processus de transition démocratique en Tunisie.

Ce soutien a été concrétisé par l'octroi d'une enveloppe additionnelle de 160M euros portant le montant total de l'appui de l'UE à la Tunisie pendant la période 2011-2013 à 400 Millions d'Euros.

Cette enveloppe a permis d'accompagner les efforts du Gouvernement provisoire dans la transition économique et sociale en appuyant les efforts de réformes engagées en matière de gouvernance, de renforcement du secteur financier, de réduction des inégalités sociales et d'amélioration des conditions de vie dans les régions défavorisées, d'indépendance de la justice et du renforcement de l'efficacité du système judiciaire et d'appui à la société civile.

Pour l'année 2013, **l'enveloppe financière** accordée à la Tunisie au titre du PIN pour l'année 2013 à hauteur de 80 millions d'euros a été augmentée par des fonds additionnels au titre de SPRING 2013 pour atteindre 135 millions d'euros.

La Tunisie et l'UE ont convenu de réserver au titre de cette enveloppe de 110 millions d'euros pour le programme d'appui à la relance économique dans sa troisième phase (PAR III), 5 millions d'euros pour financer un projet d'appui à la gouvernance environnementale et locale à Gabès, 10 millions d'euros pour le programme Tempus Erasmus-Mundus et 10 millions d'euros pour financer des actions pilotes de développement rural dans le cadre du programme ENPARD.

L'objectif du PAR III qui constitue l'opération la plus importante au titre de l'année 2013 est d'appuyer le gouvernement tunisien dans la consolidation et l'amélioration de la gouvernance démocratique et socio-économique, dans le cadre de sa transition démocratique à travers la mise en place d'un ensemble de mesures et de réformes ambitieuses notamment dans les domaines des droits de l'Homme, des médias, de la justice, des élections, de la lutte contre la corruption et des finances publiques.

Les deux parties sont en train de finaliser le **cadre unique d'appui** pour la Tunisie 2014-2015. Le cadre unique d'appui repose sur les priorités du plan d'action et s'articule autour de 3 secteurs de concertation et qui sont :

- Réformes socio- économiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration
- Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie
- Développement régional et local durable et cohésion sociale

En plus de ces 3 secteurs de concentration, l'accompagnement portera sur la consolidation de la société civile et des autorités locales et sur l'appui institutionnel aux objectifs du plan d'action.

La période de mise en œuvre du Cadre unique verra le parachèvement du processus de transition en vue d'instaurer une démocratie pluraliste et durable et poser les jalons d'un Etat de droit. Néanmoins, le processus de développement économique et social demeure fragile eu égard au ralentissement du rythme de croissance, aux pressions additionnelles sur les finances publiques et à la persistance d'une conjoncture internationale défavorable.

La réussite du processus de transition et son ancrage dans la durabilité, nécessite un effort soutenu pour impulser la croissance et favoriser un développement économique et social inclusif et durable. Dans cette perspective, l'action publique sera axée notamment sur :

- La poursuite et le renforcement du programme de réformes économiques et sociales afin de rétablir les fondamentaux, consolider la bonne gouvernance, développer et diversifier la structure de l'économie en vue, de créer de nouvelles sources de croissance et répondre aux défis de l'emploi, en particulier celui des jeunes diplômés.
- L'accroissement de l'investissement public et du partenariat public-privé, notamment dans les projets d'infrastructures et de services situés dans les régions défavorisées afin d'assurer un développement régional équilibré.
- Le renforcement des actions sociales tout en améliorant leur efficacité grâce à une implication effective de la société civile dans l'objectif de réduire les inégalités sociales.
- La poursuite du processus d'intégration progressive de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen et le renforcement du programme de modernisation et d'adaptation des institutions.

Le plan d'action pour un partenariat privilégié qui constitue une feuille de route ambitieuse pour le renforcement des relations Tunisie-UE pour la période 2013-2017 prévoit que l'appui financier de l'UE devrait poursuivre son évolution afin de soutenir une véritable politique de convergence avec l'UE et accompagner la Tunisie dans ses efforts de réformes.

Dans l'esprit du principe « **More for More** » à la base de la Politique de voisinage rénovée, la Tunisie est mieux placée, en comparaison avec les autres partenaires du Sud de la Méditerranée, pour solliciter davantage l'appui de l'UE dans cette phase cruciale de son processus de transition démocratique. D'ailleurs, le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage pour la Tunisie en 2013 (publié, le 27 mars 2014) atteste que la « la Tunisie a principalement mis en œuvre les recommandations du rapport concernant l'année 2012 relatives à la consolidation de la démocratie et à la préparation des prochaines élections ».

Il est à rappeler que dans l'objectif de réaliser un développement régional équilibré, une requête a été adressée à l'UE pour le financement d'un fonds national pour le développement régional. Ce fonds pourrait être parrainé par l'UE et soutenu également par d'autres bailleurs de fonds. Il servirait en priorité à financer le programme de développement intégré visant à améliorer les conditions de vie dans les régions défavorisées et à développer des activités économiques d'emploi dans ces régions.

